

# UNE CITÉ DE GAULE ROMAINE D'IMPORTANCE MOYENNE: LES ANDICAVES

Michel Molin

► **To cite this version:**

Michel Molin. UNE CITÉ DE GAULE ROMAINE D'IMPORTANCE MOYENNE: LES ANDICAVES. 2020. hal-02613131

**HAL Id: hal-02613131**

**<https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-02613131>**

Preprint submitted on 19 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# UNE CITÉ DE GAULE ROMAINE D'IMPORTANCE MOYENNE : LES ANDICAVES

Michel MOLIN

Professeur d'Histoire romaine

(université Sorbonne-Paris-Nord, laboratoire Pléiade EA 7338)

99, avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 – VILLETANEUSE

michel.molin@univ-paris13.fr

## Résumé

Le principal apport de ces trente dernières années est la certitude de l'installation de *Iuliomagus*, la capitale de la cité gallo-romaine des *Andicaui* sur le site même du principal *oppidum* des Andes à l'époque de l'indépendance, sur le promontoire qui domine la Maine. Les fouilles ont également permis une meilleure connaissance de l'ensemble de la ville dont l'aménagement rapide selon un plan préétabli atteste une attitude volontariste des autorités romaines, immédiatement après la conquête et à l'époque augustéenne. Les limites du territoire des Andicaves correspondant à peu près à celles de l'actuel département de Maine-et-Loire moins le Choletais (*pagus Medalgicus* des *Ambiliati*) rattaché à la cité des Pictons, ce qui est à l'origine d'une frontière encore visible aujourd'hui dans certains aspects du paysage. La *pax Romana* en Anjou se traduit par l'aménagement et l'entretien d'un réseau routier en étoile autour de *Iuliomagus* reliant celle-ci aux capitales des cités environnantes. Dans les campagnes, *uici*, sanctuaires et *uillae* témoignent d'une activité économique où la production locale prend progressivement le relais des importations tant dans le domaine agricole (viticulture) qu'artisanale (céramique). Bien que les témoignages épigraphiques demeurent peu nombreux, la société est caractéristique de celle d'une capitale de cité gallo-romaine de moyenne importance : aux côtés de citoyens romains est représenté le milieu des affranchis ou esclaves impériaux qui exerçaient au sein de la capitale de la cité des responsabilités administratives. Les inscriptions du *mithraeum* le plus occidental attesté en Gaule mis au jour en 2010 rappellent qu'ils constituaient le vivier civil du recrutement de ce culte à mystères, pratiqué du dernier quart du II<sup>e</sup> s. au début du Ve s. Les troubles de la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. ont eu pour conséquence comme dans beaucoup de capitales de cités gallo-romaines la réduction de l'espace habité et la construction rapide d'une enceinte qui devait devenir le cœur de la ville médiévale. Le christianisme pénètre en Anjou au cours de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> s., mais la première date certaine se situe au milieu du Ve s.

## Liste des mots-clefs

Angers/*Iuliomagus*

archéologie

christianisation

frontière

inscription

urbanisation

*uicus*

*uilla*

## Abstract

### A medium-sized Gallo-Roman city : the *Andicaui*

Knowledge of the Roman period in Anjou has made considerable progress in recent decades since the inventory drawn up for the department of Maine-et-Loire in 1988 in the *Carte archéologique de la Gaule 49* (Provost 1988) and in the volumes devoted to neighbouring departments, the oldest of which now date from around thirty years, which calls for great caution in the development of what can only be a temporary and provisional synthesis. We cannot, however, isolate the Roman Anjou from the western part of an empire that researchers increasingly regard today as a first example of globalization symbolized by the edict of Caracalla of 212 and felt from the rest as such by the contemporaries of the *pax Romana* who readily assimilated the *Imperium* to the οἰκουμένη, the "inhabited land" of the Greeks. We do not know to which migration the people of the *Andes* belonged, where they came from or when they took possession of the future territory of Anjou, but it was in the 3rd century that the region, like a notable part of Gaul, was Celticized, characterized by the features of Latenian culture. If we admit a partition of Gaul of independence into three large groups : Center-East, South and Atlantic facade from the Seine estuary to that of the Garonne, respectively dominated by the *Aedui*, *Aruerni* and *Veneti*, the *Andes* belong to the zone of influence of the third one. As in all of the margins of Armorica in the last centuries before our era, the objects excavated reflect influences from central or northern Europe, from Germany or from East Gaul. The *Andes* were affected by the Roman invasion in the second year of the war and it was with them that Crassus, the lieutenant of Caesar installed his quarters during the winter 57/56 BC. because he felt safe with them or on the contrary to watch over them. After the defeat of Vercingétorix, the *Andes* were one of the last peoples to continue the fight under their leader Dumnacos. This can explain the speed of construction on the site of the main *oppidum* of the *Andes* at the time of independence, which is the main certainty acquired thanks to the archaeological excavations of the last three decades, of *Iuliomagus*, the capital of the new Gallo-Roman city of the Andicaves. The new name of the city is attested in the *Andicaui* form in the literary and epigraphic sources of the first centuries of our era. *Iuliomagus* is then kitted out in a decade with the urban equipment of the city capitals of the Roman Empire, in particular a *forum* whose location is at the intersection of the *cardo maximus* and the *decumanus maximus*, that is at the site of the cathedral and the place Saint-Maurice from where come half of the lapidary Latin inscriptions of imperial period found in Angers. Other characteristics of Roman urbanization are also reviewed : road network, public and entertainment buildings, thermal establishments, harbour on the Maine, craft activities, necropolises rejected on the outskirts of the agglomeration. The recession seems to be starting well, in Angers as in other cities in the West of Gaul (Lisieux, Tours, Poitiers) from the middle of the 2nd century, so well before the "crisis" of the third century. However, evolution should not be seen in a linear way. Any agglomeration is a complex organism whose life depends on vicissitudes and local and particular circumstances. The case of *Iuliomagus* verifies this rule well : in 140-150, while already certain isolated settlements of the southwest are abandoned, a building of spectacles is built 600 m further to the east, which presupposes the presence of a few local benefactors and a minimum of prosperity. As in *Nouiodunum*, the capital of the neighbouring city of Aulerques Diablintes, today Jublains, this withdrawal probably reflects more the excessive ambition of the initial urban planning project than the

beginning of an irreversible decline. The paper then examines the limits of the territory of the Andicaves corresponding roughly to those of the current department of Maine-et-Loire minus the Choletais (*pagus Medalgicus* of the *Ambiliati*) attached to the city of the *Pictones*, which is at the origin of a border still visible today in certain aspects of the landscape. The *pax Romana* in Anjou is reflected in the development and maintenance of a star road network around *Iuliomagus* connecting it to the capitals of the surrounding cities. In the countryside, *uici*, sanctuaries and *uillae* bear witness to an economic activity where local production is gradually taking over from imports in both the agricultural (vineyard) and craft (ceramic) fields. Although the epigraphic testimonies remain few due to the friability of the local tuffeau, the society is characteristic of the one of a capital of a medium-sized Gallo-Roman city : alongside Roman citizens whose a centurion is represented the background of the imperial freedmen or slaves who exercised in the capital of the city administrative responsibilities which can be relatively high at the local level. The inscriptions of the most western *mithraeum* attested in Gaul, excavated in 2010, remind us that they were the civil breeding ground for the recruitment of this mystery cult, practiced from the last quarter of the 2nd century to the beginning of the 5th century. The troubles of the second half of the 3rd century, as in many capitals of Gallo-Roman cities, resulted in the rapid construction of a surrounding wall with a still identifiable line and which was to become the heart of the medieval city. The excavations of the necropolis of the Saint-Laud station in Angers located at the edge of the agglomeration of the High Empire, in addition to the history of the site and the different phases of occupation of this necropolis, revealed the presence in *Iuliomagus*, late 4th c. or early 5th century, of federated contingents of Eastern Germans, more specifically Goths from Crimea, charged by the Roman administration of the time to protect the area of the confluence of the Loire and Maine. The christianization of western Gaul, accelerated by Saint Martin, affected Anjou during the second half of the 4th century, but the first certain date is the 453/10/4 preserved by the acts of a council held in Angers by a Church already organized enough to bring together one in order to proceed with the ordination of its new bishop who now takes over the administration of the city. In the meantime, the brutal destruction of the *mithraeum* took place, probably in connection with the christianization of the population.

### **Keywords**

Angers/*Iuliomagus*

archaeology

border

christianization

inscription

urbanization

*uicus*

*uilla*

Les connaissances sur la période romaine en Anjou ont fait des progrès considérables ces dernières décennies depuis l'état des lieux dressé pour le département de Maine-et-Loire en 1988 dans la *Carte archéologique de la Gaule 49* (Provost 1988) et dans les volumes consacrés aux départements voisins, dont les plus anciens datent maintenant d'une trentaine d'années, ce qui incite à la plus grande prudence dans l'élaboration de ce qui ne saurait être qu'une synthèse momentanée et provisoire. L'on ne peut pour autant isoler l'Anjou romain de la partie occidentale d'un empire que les chercheurs considèrent de plus en plus aujourd'hui comme un premier exemple de mondialisation symbolisé par l'édit de Caracalla de 212 et ressenti du reste comme tel par les contemporains de la *pax Romana* qui assimilaient volontiers l'*Imperium* à l'*οἰκουμένη*, la « terre habitée » des Grecs.

## 1. LE TERRITOIRE DU FUTUR ANJOU À L'ARRIVÉE DES ROMAINS

Dès le Hallstatt la Loire constitue une voie de pénétration et d'échange empruntée notamment par une des routes de l'étain qui passait par le fameux port de Κοβιλῶν dont Polybe avait entendu parler dans les récits du périple vers 320 av. J.-C., du navigateur Pythéas de Marseille (XXXIV, 10) selon Strabon (IV, 2, 1). À l'époque d'Auguste où ce dernier écrit, il situe sur la Loire ce port qui n'existe plus mais que l'on pourrait localiser, s'il a bien existé, au sud de la Grande Brière, au Pouliguen, ou à l'emplacement de Saint-Nazaire, de Couëron, de Nantes, de Rezé ou même à hauteur d'Ancenis (Hiernard 1982). Un certain nombre d'objets de luxe méditerranéens retrouvés en territoire angevin, comme les fibules découvertes à Saint-Pierre-du-Lac, commune de Beaufort-en-Vallée, des types « à navicelle » ou « à sangsue », ou des bronzes, tels le *protomé* de griffon d'origine grecque ou italo-étrusque daté de la fin du VII<sup>e</sup> s. av. J.-C., mis au jour à la fin du XIX<sup>e</sup> s. à Sainte-Gemmes-sur-Loire (**fig. 1**), frère de ceux qui ornent le bassin au trépied du *tumulus* de la Garenne à Sainte-Colombe près de Vix, ou l'applique d'anse de chaudron figurant un guerrier ou un gladiateur armé d'un glaive, à rapprocher d'un exemplaire complet du Louvre, conservés au musée d'Angers, (respectivement MA V.R. 444 et MA I.R. 212-1), ou les deux statuettes d'Héraklès Promachos, l'une conservée à Saumur et produite par un atelier étrusque du V<sup>e</sup> s. av. J.-C., l'autre découverte à Montrevault et coulée à la cire perdue en Italie à la fin du IV<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> s. attestent en retour des courants d'importations en Anjou bien avant l'arrivée des Romains.

On ne sait à quelle migration appartenait le peuple des Andes, d'où il arrivait ni quand il prit possession du futur territoire de l'Anjou, mais c'est au III<sup>e</sup> s. que la région, comme une notable partie de la Gaule, est celtisée, caractérisée par les traits de la culture laténienne. Le nom même des Andes qui n'apparaît que dans le texte de la *Guerre des Gaules*, qui est aussi le plus ancien à parler des habitants du futur Anjou, sous une forme relevant tantôt de la deuxième déclinaison latine (VII, 4, 6), tantôt de la troisième (II, 35, 5 ; III, 7, 2 ; VIII, 26, 2), est sans doute à mettre en rapport avec la particule gauloise *ande* à valeur intensive « très », « fortement » ou locative « d'en bas », « d'en dessous ». Étant donné la valeur laudative des ethnonymes, peut-être les Andes étaient-ils identifiés comme les « Trop » tout comme les Senons étaient les « Anciens », les Lingons les « Bondissants », les Rèmes les « Premiers », les Boïens les « Terribles » etc. (Delamarre 2003). Notons qu'*Andes*, *-ium* est également le nom latin du village natal de Virgile (Suétone, *ap. Donat, Vita Vergilii*, 2), aujourd'hui identifié à Pietole, à 6 km au sud de Mantoue, autrefois sur le territoire cisalpin des Cénomans, peuple dont une autre tribu était limitrophe des Andes en Gaule chevelue, et que l'*Itinéraire d'Antonin* (I, p. 81 Cuntz 1929) mentionne une île du nom d'*Andium* entre

les côtes gauloises et bretonnes. Tout se passe donc comme si les Andes appartenaient à ces peuples celtes qui auraient essaimé à la fois dans la Gaule de l'Ouest et en Italie du Nord, comme les Vénètes ou les Cénomans puis auraient également pris la direction des îles Britanniques, comme les *Belgae*, les *Atrebatés* ou les *Parisii*, mais en s'arrêtant en cours de chemin (Molin 1997).

La tribu des Andes reste encore aujourd'hui assez mal connue. Si l'on admet une partition de la Gaule de l'indépendance en trois grands ensembles : Centre-Est, Sud et façade atlantique de l'estuaire de la Seine à celui de la Garonne respectivement dominés par les Éduens, les Arvernes et les Vénètes, les Andes appartiennent à la zone d'influence de ces derniers. Aux trois derniers siècles avant notre ère, coexistent en Anjou fermes isolées à enclos comme dans le Nord de la Gaule (ferme du Chêne ou des Grands-Pâturaux sur le territoire d'Avrillé, fermes de Marcé), *oppida* à éperon barré, dénommés par la tradition orale « camp romain » ou « camp de César » (les Châtelliers-de-Frémur à Sainte-Gemmes-sur-Loire, le Châtellier à Chênehutte-les-Tuffeaux, dont la stratigraphie s'étend du bronze final jusqu'à l'époque d'Auguste, mais aussi sites de Saint-Julien à Châtelais au nord de Segré et de la Ségourie au Fief-Sauvin). Et enfin villages tel celui des Pichelots, à une vingtaine de kilomètres au sud-est d'Angers, organisé en zones concentriques, bien connu par les fouilles de M. Gruet de 1974 à 1993 : à la périphérie se trouvaient les bâtiments d'habitation, puis une série de fosses et de puits et au centre une grande place publique pouvant servir de champ de foire ; un fossé circulaire au sud délimitait sans doute l'édifice cultuel de la communauté ; groupé et protégé par une structure défensive au sud et à l'est sur la commune des Alleuds mais diffus et ouvert à l'ouest sur Notre-Dame-d'Allençon, le site a été habité un siècle durant, du milieu du II<sup>e</sup> s. à la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ; en raison de l'étendue de l'habitat, du développement des activités économiques qui y ont été décelées (puits, silos, foyers, moulins à grain, métiers à tisser, métallurgie du cuivre), de sa localisation sur la route du sel et du vin campanien attestée respectivement par sept augets du type Tara et deux bonnes centaines de lèvres d'amphores de type Dressel 1A, et du panorama des formes céramiques<sup>1</sup> et du numéraire en usage à l'époque dans la région, les Pichelots demeurent un des sites du dernier âge du fer les plus importants non seulement d'Anjou, mais même de toute la Gaule de l'Ouest (Santrot, Meuret 1999).

Comme dans l'ensemble des marges de l'Armorique dans les derniers siècles avant notre ère, le mobilier reflète à la fois des influences de l'Europe centrale ou septentrionale, de la Germanie ou de la Gaule de l'Est, attestées en Anjou par la forme des fibules, importées ou imitées, le décor des vases ou l'usage des parures de perles, et toujours des relations commerciales avec le monde méditerranéen, comme le montre aussi bien aux Pichelots qu'au château d'Angers ou à Chênehutte la présence de monnaies romaines des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et/ou de tessons d'amphores vinaires gréco-italiques et Dressel 1 d'époque républicaine (Siraudeau 1988).

---

<sup>1</sup> Les progrès considérables depuis quelques décennies de la céramologie, étude des vases antiques, a permis de constituer des répertoires de formes et de timbres grâce auxquels il est désormais possible de dater parfois très précisément des tessons même anépigraphes de vases ou d'amphores et par là-même les couches archéologiques qui les recèlent, rendant ainsi de grands services aux archéologues comme aux historiens. Pour l'Anjou, on citera comme étapes le corpus des amphores romaines des sites d'Angers, dû à J. Siraudeau, publié il y a une trentaine d'années (Siraudeau 1988) et actuellement les travaux de M. Mortreau.

Les gisements aurifères du Craonnais et du Choletais expliquent que l'Anjou ait connu les différentes phases de l'histoire de la monnaie chez les Gaulois, scandée par des émissions à l'attribution encore souvent incertaine. La plus ancienne émission régionale, qui est aussi l'une des plus précoces de la Gaule de l'Ouest, peut-être dès le III<sup>e</sup> s. ou le début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., est celle des quarts de statère d'or anépigraphes dits « au pontife forgeron » de la basse Loire, recensés entre les Mauges et le Craonnais, que J. Hiernard a supposés avec beaucoup de prudence émis par le port de *Corbilo* (Aubin, Hiernard 2002). À la fin du II<sup>e</sup> s. ou au début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., la génération des statères d'électrum est représentée par une des séries dites « au génie hippophage » figurant sur le revers un cheval androcéphale survolant un génie ailé et couché, comptant plusieurs unités dans le trésor de Denée, que Ph. Dain 1971 p. 109 a attribuée aux Andes et qui se distingue à l'avvers des séries des Vénètes et des Cénomans par une tête à droite à la chevelure plus bouclée et à l'occiput de laquelle ne sont reliées, chacune par un fil perlé, que deux petites têtes coupées au lieu de quatre (BN 6525bis). À la même phase appartiennent les séries « aux aigrettes » et « au motif floral » respectivement considérées par Frébutte 1991, p. 57 et par Aubin et Barrandon 1995 comme émises par les *Ambiliati*. Le monnayage à légende est illustré en Anjou par quelques pièces de bronze *RIG IV*, 325 (1998) (**fig. 2**). Enfin les émissions locales, à la datation encore discutée mais toujours de très petit module, de bas argent, de billon et de potins « au taureau », dits aussi « à la tête diabolique » sont présentes dans le trésor de la Chalouère redécouvert en 1828 au nord d'Angers (Provost 1988, p. 125, n° 288) et dans la cinquantaine de monnaies recueillies aux Pichelots (Santrot, Meuret 1999, p. 104 n° 203).

## 2. LA GUERRE DES GAULES

La tribu des Andes devait être rapidement concernée par l'arrivée de César en Gaule chevelue et ses projets de conquête. En effet, celui-ci semble avoir eu l'idée de porter très vite la guerre contre les peuples les plus éloignés de la *Prouincia* dont il était le gouverneur. La sécurisation des voies commerciales qui traversaient l'isthme gaulois était une des principales motivations économiques des Romains, mais il s'agissait aussi pour le proconsul à la fois de ménager et d'isoler les peuples du Centre de la Gaule, comme les Arvernes et leurs clients, qui étaient les plus redoutables contre les bases arrière des Romains. Les Vénètes étaient parmi les premiers visés en raison de leur puissance navale et de leur influence politique sur les cités de leur confédération atlantique, et c'est la raison pour laquelle César dès la deuxième année de guerre, tandis qu'il menait lui-même les opérations face aux Belges à la tête du gros de ses troupes, envoya contre eux la VII<sup>e</sup> légion, commandée par le jeune P. (Licinius) Crassus, fils du triumvir, qui fut l'un de ses plus valeureux lieutenants pendant les quatre premières années de campagne, avant de rejoindre son père en Orient et de périr aux côtés de celui-ci à Carrhes, face aux Parthes, en 53 av. J.-C.

D'après la *Guerre des Gaules*, la réussite de Crassus en cette fin de campagne 57 est complète puisque avec cette seule des huit légions dont disposait alors César (soit une infanterie lourde de quatre à cinq mille citoyens romains accompagnés de valets de condition servile et d'auxiliaires mercenaires qui pouvaient être aussi bien des Numides d'Afrique, des archers crétois ou des frondeurs des Baléares que des contingents fournis à César par ses alliés gaulois), Crassus parvint à soumettre toute la péninsule armoricaine et ses marges (*Guerre des Gaules*, II, 34). Ceci ne peut s'expliquer que par un ralliement plus ou moins déclaré aux Romains des voisins des Vénètes, trop heureux de secouer leur joug. On peut ainsi remarquer que ni les Namnètes ni les Andes ne

figurent dans la liste des peuples « marins, riverains de l'Océan » qui sont vaincus (III, 7, 2).

Ce fut chez les Andes que Crassus installa ses quartiers l'hiver suivant. Les historiens C. Jullian et M. Provost ont pensé à l'acte de naissance de *Iuliomagus*. Certes ce nom hybride latin et indigène, « le marché de Iulius », que l'on retrouve en Suisse (nom romain de l'actuelle Schleithem, à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Schaffhausen, dans les Champs Décumates, à l'intérieur de la boucle du Rhin), translittéré en grec par Claude Ptolémée, au II<sup>e</sup> s. de notre ère (*Géographie*, II, 8, 3 : Ἰουλιόμαγος), cité en latin sous la forme *Iuliomago* sur la *Table de Peutinger*, ne dément pas l'appartenance à la toute première génération de villes construites par les Romains en Gaule, sans toutefois la prouver, car une telle dénomination peut aussi bien avoir été conférée à une agglomération déjà existante.

C'est précisément le cas à Angers. Les campagnes de fouilles de ces trente dernières années incitent à reprendre ainsi une hypothèse lancée par V. Godard-Faultrier dès les années 1830. Est désormais prouvée la présence sur le promontoire qui domine la Maine de 35 m., à l'emplacement du château et de la cité médiévale, donc à peu près délimité par l'enceinte du Bas-Empire, du principal *oppidum* des Andes à l'intérieur d'un rempart de terre, attestant une phase de proto-urbanisation du début du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. au plus tard (Bouvet, Brodeur, Mortreau, Siraudeau 2003 ; Pithon 2012). Le site, dont le choix était lié à la fois à l'éperon rocheux et à la facilité de traversée de la Maine qu'offrait une île à l'est de la Doutre, le second bras de la rivière coulant alors à l'emplacement du boulevard Henri Arnault, avait vraisemblablement été occupé précédemment par une structure funéraire dont la datation remonterait à 4000 ans avant notre ère, peut-être un cairn (fouilles de 2002). À l'emplacement du château, un ensemble de constructions abritant activités domestiques et artisanales était organisé autour d'une place où convergeaient des espaces de circulation (Chevet, Pithon 2015, fig. 3 p. 100).

Comme l'on sait que les troupes de César ne réutilisaient généralement pas les anciens *oppida* gaulois, détruits ou non, et qu'en outre les deux prétendus camps de César du territoire de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, situés au confluent même de la Loire et de la Maine, à Empiré, ou aux Châtelliers-de-Frémur ne peuvent, eux non plus, correspondre à l'emplacement du camp de Crassus, la localisation exacte de celui-ci demeure encore aujourd'hui problématique.

La décision de Crassus donne lieu à deux interprétations contradictoires : ou bien les Andes avaient fourni à Crassus assez de preuves de leur bonne volonté en collaborant avec lui contre les Vénètes, ou bien ils apparaissaient au contraire au lieutenant de César trop peu sûrs pour que celui-ci prît le risque de quitter leur territoire. En tout cas la pratique des armées romaines en Gaule lors de la conquête montre qu'un critère principal du choix des quartiers d'hiver était les facilités d'approvisionnement en blé. Or, curieusement dans cette région fertile, le blé vint à manquer au cours de l'hiver (*Guerre des Gaules*, III, 7, 2-3) : y eut-il des destructions volontaires de provisions par les Andes ? par les Vénètes ? Crassus envoya des officiers chez les peuples voisins pour en réclamer mais, à l'instigation des Vénètes et contrairement au droit de la guerre, les officiers furent retenus prisonniers comme monnaie d'échange : la situation était donc loin d'être aussi contrôlée que pouvaient le laisser penser les proclamations du début de l'hiver. De Cisalpine où il s'est rendu pour ressouder le triumvirat avec Pompée et Crassus le père, César donne au fils l'ordre de construire sur la Loire une flotte dont il confie ensuite le commandement à D. Brutus : ni César lui-même, ni Cassius Dion, au



livre XXXIX ne mentionnent les Andes parmi les alliés des Vénètes qui subissent une grave défaite navale face à cette flotte romaine au cours de l'été 56.

La *Guerre des Gaules* ne cite plus les Andes avant l'apparition de Vercingétorix, au début du livre VII, où ils figurent parmi les huit importantes cités qui se rallient immédiatement au jeune chef arverne, en compagnie des *Senones*, des *Parisii*, des *Pictones*, des *Cadurci*, des *Turones*, des *Aulerci* et des *Lemoices*, sans doute pour avoir enfin mesuré toute l'étendue du danger (VII, 4, 6). Ils sont donnés comme exemple de peuple voisin de l'Océan, ce qu'ils ne pouvaient évidemment prétendre être, sauf à supposer que l'élimination des Vénètes, dont le récit de César ne parle plus après la défaite navale de 56 et le châtement qui s'ensuivit, eût permis aux Andes de prendre leur place à la tête de la confédération atlantique, avec ou sans l'aval des Romains. Nous sommes désormais dans la seconde phase de la conquête césarienne, celle de la guerre systématique. L'état corrompu des manuscrits ne permet pas de rétablir, avec certains éditeurs, la présence des Andes dans l'armée convoquée par l'assemblée des chefs gaulois pour dégager Vercingétorix assiégé dans Alésia (VII, 75, 3-4).

Le livre VIII, rédigé non par César lui-même mais par A. Hirtius entre l'assassinat de César le jour des ides de mars 44 av. J.-C., et sa propre mort en avril 43, rapporte les derniers soubresauts postérieurs à la défaite de Vercingétorix. En 51 av. J.-C., les opérations se succèdent dans six régions différentes : de Bibracte, où il a installé ses quartiers d'hiver après Alésia au cours de l'automne 52 av. J.-C., le proconsul doit dès le début janvier se rendre chez les Bituriges, puis chez les Carnutes avant de se porter lui-même contre les Bellovaques qui résistent plusieurs mois, et de ravager le territoire des Éburons d'Ambiorix. L'éloignement de César et de son armée vers le Nord-Est de la Gaule encourage les adversaires des Romains dans les différentes cités de l'Ouest. C'est dans ce contexte que se situe l'épisode de Dumnacos, « Prince-Noir » en gaulois (Delamarre 2003, p. 151 s. v. *dubnos*, *dumnos*), *dux* des Andes (chapitres 26-29). Si le terme de *dux* ne peut être employé pour un titulaire de la royauté, il peut en revanche désigner soit un chef de faction hostile aux Romains, soit un magistrat régulier de la cité comparable au vergobret des Éduens ou des Santons. Une chose est sûre : après Alésia les cités de la Gaule étaient divisées entre partisans et ennemis des Romains, le clan qui l'emportait localement menant la politique extérieure de la cité. Ainsi, chez les Pictons, les partisans des Romains, sous la conduite de Duratios, l'avaient emporté alors que, chez les Andes, au contraire, c'étaient les ennemis des Romains qui s'étaient imposés. Aussi Dumnacos, à la tête de *nombreux milliers d'hommes* (26, 2) passe la Loire, se porte contre *Limonum*, la capitale des Pictons, et met le siège devant la ville. Dès le retour de C. Caninius Rebilus que César avait envoyé à la fin de la campagne de 52 chez les Rutènes avec une légion et qui en avait levé une seconde au cours de l'hiver, Dumnacos tente de s'emparer du camp que le légat vient d'établir mais il échoue avec des pertes importantes malgré des effectifs sûrement plus nombreux face à une armée peu solide selon Caninius lui-même, sans doute parce qu'en partie composée de recrues inexpérimentées (26, 4). Après cet échec, ayant appris l'arrivée de C. Fabius avec vingt-cinq cohortes, soit les effectifs de deux légions et demie, Dumnacos lève le camp de *Limonum* et rebrousse chemin vers la Loire pour la franchir sur un pont dont le texte d'Hirtius atteste ainsi l'existence sans en donner la localisation (VIII, 27, 4), rien ne permettant pour l'instant, malgré la tradition illustrée par la statue de Dumnac, de supposer au pont romain des Ponts-de-Cé un prédécesseur à l'époque de l'indépendance, car la route protohistorique parvenait au site du confluent de la Loire et de la Maine en traversant la Loire par une chaussée

constituée d'un gué pavé à 2 km en aval des Ponts-de-Cé, en face de l'île du Buteau, dans la partie la plus étroite de l'île aux Chevaux. Avant même de faire sa jonction avec Caninius, Fabius lance sa cavalerie à deux reprises puis ses légions contre les colonnes de Dumnacos qui combattent avec ardeur mais ne réussissent pas à organiser leur défense de façon efficace. La défaite devait être lourde : plus de douze mille hommes de l'armée de Dumnacos sont massacrés et tout le convoi des bagages est pris (VIII, 29, 4). M. Provost place prudemment ce champ de bataille entre Saumur et Chalonnes-sur-Loire (Provost 1993, p. 104 n. 40). Ce fut seulement à ce moment que Caninius et Fabius réunirent leurs forces.

Le récit de l'épisode de Dumnacos transmis par Hirtius est probablement proche des rapports des deux légats de César et peut donc être soupçonné d'exagérer leurs mérites, mais il a l'avantage de fournir des informations de première main sur les opérations et sur les effectifs engagés. Une fois encore est attestée l'incapacité des armées gauloises et de leurs chefs à lutter contre des troupes à l'origine inférieures numériquement. Dans le cas de Dumnacos, C. Goudineau souligne le désordre de ses colonnes lors de leur repli vers la Loire, qu'il attribue à l'inexpérience des opérations militaires éloignées des bases logistiques (Goudineau s. d., p. 274). En revanche, il y a lieu de remarquer l'importance de l'armée de Dumnacos qui après avoir déjà subi des pertes considérables en tentant de s'emparer du camp de Caninius, a un grand nombre de tués lors de la première attaque de la cavalerie de Fabius avant que plus de douze mille hommes soient massacrés le lendemain, au combat ou en fuite. Ces indications semblent pouvoir justifier le chiffre total de vingt à vingt-cinq mille soldats, qui n'est dépassé dans l'armée de secours levée pour débloquer Alésia que par les contingents des Éduens et des Arvernes, les deux plus grands peuples de la Gaule, renforcés chacun par ses alliés, et équivaut du côté romain aux effectifs de quatre à cinq légions, ce qui illustre bien le rôle important joué par Dumnacos, sinon par les Andes, dans cette dernière phase de la guerre. Le chapitre 31 du texte de Hirtius reconnaît que la cité des Andes n'avait pas fourni à elle seule autant de combattants mais elle avait alors assez de prestige ou d'influence sur la Gaule de l'Ouest pour rallier derrière l'un des siens les contingents de plusieurs tribus de la région qui refusaient encore de s'avouer vaincues. Est-ce en l'honneur de ce chef des Andes qu'est frappée la monnaie de bronze *RIG IV*, 144 (1998) découverte à Bois-l'Abbé (commune d'Eu, Seine-Maritime), présentant au droit un personnage nu, bras et jambes écartées, courant à gauche, identifié par la légende *DVMNACOS* et au revers un cheval stylisé à droite, surmonté d'une petite tête de face ? La fréquence vraisemblable de Dumnacos/DubnacOS comme anthroponyme gaulois empêche toute certitude.

L'échec de Dumnacos semble avoir été suivi chez les Andes d'un coup d'État ayant porté au pouvoir un parti pro-romain, ce qui explique l'exil de Dumnacos, contraint « d'aller chercher refuge dans la partie la plus retirée de la Gaule » (31, 5). Peut-être s'agit-il déjà aussi d'un épisode de la remise en question du pouvoir dans les cités gauloises de cette aristocratie militaire des *equites* du temps de l'indépendance dont parle César au livre VI, 13, 3 et 15. Désormais commence un autre chapitre de l'histoire de l'Anjou, celui des *Andicaui*.

Dans la limite des connaissances actuelles, la cité des Andes apparaît donc comme une cité de taille moyenne mais assez individualisée pour avoir été tentée d'avoir sa propre politique par rapport à ses voisines, notamment durant la guerre des Gaules.

### 3. UN NOUVEAU NOM

Si la conquête de la *Gallia comata* fut l'œuvre de César, il revint à son fils adoptif devenu Auguste en 27 av. J.-C. et ainsi fondateur du principat, d'y installer l'autorité romaine. Celui-ci envoie en Gaule son principal collaborateur M. Vipsanius Agrippa dès 39-38 av. J.-C., puis à nouveau dans les années 20-19, mais Cassius Dion, LIV, 25, 1, précise que c'est du séjour qu'il y effectua lui-même seul de 16 à 13 av. J.-C. que datent ces opérations : « Il repartit ensuite [en 13 av. J.-C.] pour Rome, après avoir accordé la liberté et le statut de cité aux uns, et les avoir retirés aux autres ». Deux principes semblent avoir guidé Auguste. D'abord, une fois encore, faire du neuf avec de l'ancien : les *ciuitates*, César employait constamment ce mot, de l'époque de l'indépendance deviennent celles de la nouvelle Gaule romaine, non sans modifications à mettre en rapport avec les huit années de guerre et les événements qui en découlèrent. Des institutions comparables à celles de la cité gréco-romaine, conférant à un centre urbain un rôle primordial pour l'administration et la vie sociale et économique, leur sont systématiquement imposées. La phrase de Cassius Dion suggère que certaines de ces *ciuitates* furent reconnues ou promues mais que d'autres perdirent leur statut et furent rattachées à des voisins plus puissants. Au niveau supérieur, sont mises en place quelques grands ensembles, les provinces qui, chez les Romains, sont toujours dessinées en tenant compte des frontières historiques ou géographiques ou des voies de communication naturelles : ainsi pour l'isthme gaulois délimité par le Rhin, les Alpes et les Pyrénées s'imposait une tripartition à partir des bassins de la Loire et de la Seine, l'Aquitaine se trouvant entre la première et les Pyrénées, la Belgique au nord de la seconde et la Celtique appelée Lyonnaise ou Lugdunaise seulement au milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C., occupant toute la zone intermédiaire. Toutefois, dans le cas de la Gaule, ces provinces ne furent réellement dissociées que sous le règne de Tibère, quand les envoyés personnels de l'empereur, qu'il choisissait parmi ses proches et dont l'autorité s'étendait à l'ensemble de la Gaule et pouvait procéder aux opérations du cens (Tibère, en 16 et 15 av. J.-C., Drusus, de 13 à 9 av. J.-C., puis à nouveau Tibère en 8 et 7 av. J.-C., de 4 à 6 apr. J.-C. et de 10 à 12 et enfin Germanicus de 13 à 17 apr. J.-C.) furent remplacés dans chacune d'elles par des gouverneurs. En dernier lieu, il s'agissait de rompre toutes les anciennes solidarités politiques comme cette communauté atlantique qui, durant les cent cinquante ans qui ont précédé la conquête, a réuni tous les peuples de la péninsule armoricaine et de ses marges sous l'autorité des Vénètes.

La première règle explique que la cité des Andes donne naissance à celle des Andicaves, Andécaves ou Andégaves, la *ciuitas Andecauorum* de la *Notitia Galliarum* (vers 400 apr. J.-C.), nom qu'emploient systématiquement les textes et les inscriptions d'époque impériale sans du reste jamais fournir d'explication sur l'origine ni le sens du mot dont le second élément *-cauo* apparaît dans de nombreux termes géographiques d'origine gauloise mais dont le sens demeure toujours inconnu (Delamarre 2003, s. v. cauo- p.112). Ce nom composé est la racine du nom d'Angers, ce qui illustre la règle selon laquelle les noms modernes des villes dérivent toujours non pas du nom antique de l'agglomération mais du nom de la cité dont elle était la capitale : Tours dérive de *Turones* et non de *Caesarodunum*, Rennes de *Redones* et non de *Condate*, Jublains de *Diablintes* et non de *Nouiodunum*, Paris de *Parisii* et non de *Lutetia* etc.

La forme la plus anciennement attestée du nouvel ethnonyme utilise le vocalisme en *-i-*. Celui-ci se rencontre pour la première fois au féminin sur une monnaie de bronze ornée au droit d'une tête casquée à droite entourée de la légende ANDICAAA avec un Λ qui n'est qu'un V inversé par erreur et au revers d'un cheval au pas à gauche sous le ventre duquel est gravé un astre à huit pointes RIG IV, 24 (1998)

(fig. 3). Les huit exemplaires recensés à ce jour proviennent de six sites proches de la Loire, de part et d'autre du fleuve, tous dans le département de Maine-et-Loire, sont datés de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. peu après la conquête et attribués par G. Collin à une émission de courte durée d'une société de bateliers ou de marinières du centre de la *ciuitas* (Collin 1995). C'est la forme en –i– que l'on trouve aussi bien en latin chez Pline l'Ancien, 23-79 apr. J.-C. (*Histoire naturelle*, IV, 107 : *Andicaui*) ou au v<sup>e</sup> s. chez Orose, *Histoires*, VI, 8, 7, qu'en grec chez Claude Ptolémée, II<sup>e</sup> s. (*Géographie*, II, 8, 2 : Ἀνδικαοῦται) ou sur l'épithaphe de Cl(audius) Senex (*CIL* XIII 1987 : *Andica*) provenant de Lyon, sans doute du II<sup>e</sup> s. en raison de l'abréviation du gentilice et de l'absence du prénom.

Dans l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, qui a vécu au VI<sup>e</sup> s. mais dont les plus anciens manuscrits sont postérieurs d'un siècle à l'auteur, le vocalisme en –e– est devenu usuel (II, 18 ; V, 13 ; 26 ; 29 ; VI, 21 ; VII, 11 ; VIII, 42 ; 43). On relève toutefois également les graphies *Andegauus* (VIII, 18), *Andigauus* (IV, 47 ; X, 9) et l'adjectif dérivé *Andecauensis*, -e (VI, 6), et sur les manuscrits de son traité *Des vertus de Martin*, les formes *Andegauensis* (9, 18) et *Andicauius* (1, 22).

Le témoignage de Tacite (58-ca130) qui emploie les deux fois où il mentionne les habitants de la cité la leçon en –e– (*Annales*, III, 41, 1 : *Andecau* et 2 : *Andecauos*) mais dont le texte des six premiers livres des *Annales* n'est transmis que par un manuscrit du IX<sup>e</sup> s. et celui de la *Notitia dignitatum utriusque Imperii* rédigée vers 400, mais dont le manuscrit n'est connu que par des copies du XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> s. ne peuvent être invoqués pour l'Antiquité. Le vocalisme en –i– est donc celui des témoignages numismatiques et épigraphiques les plus anciens, et par conséquent nous semble devoir être retenu.

Ce changement de nom d'une cité gauloise, même s'il a été amorcé dès l'époque de la conquête, comme tend à le prouver la monnaie *RIG* IV, 24 évoquée précédemment, est tout à fait rarissime, puisque le seul autre exemple connu est celui des *Pictones* appelés *Pictaui* au plus tard à partir d'Ammien Marcellin et d'Ausone (seconde moitié du IV<sup>e</sup> s.). Il mérite donc d'être souligné et pose question. Sans doute est-il lié à la défaite de Dumnacos et à la réorganisation de la cité immédiatement après ou à l'époque augustéenne.

Comme les autres cités issues de l'ancienne confédération atlantique des Vénètes, alliée de la *Britannia* encore indépendante jusque dans les années quarante, les Andicaves eurent le statut le moins avantageux pour des pérégrins, celui de cité stipendiaire, comme les Pictons, qui sont rattachés à l'Aquitaine, alors que l'administration romaine confère aux Turons le statut de *ciuitas libera* au plus tard à l'époque de Claude, peut-être précisément pour les désolidariser de leurs voisins andicaves au moment de la conquête du sud de la *Britannia*. Toutefois ces distinctions sont devenues assez vite purement formelles, en particulier face à l'impôt.

Le nombre de trésors enfouis à l'époque d'Auguste tant sur l'ensemble du territoire andicave (Provost 1993, p. 105) que dans les quartiers périurbains de *Iuliomagus*, comme celui des trente-cinq *aurei* datés entre 29-27 av. J.-C. et entre 2 av. et 4 apr. J.-C. découverts sur le site de la Gaumont/Saint-Martin boulevard Foch en 1991 (Amandry, Aubin 2002) laisse entendre que la paix ne devait être alors que relative et que ce fut une population encore peu romanisée et sensible à des sentiments nationalistes qui fut la première à lancer avec les Turons la révolte en 21 apr. J.-C. Tacite *Annales*, III, 40-47, notamment 40-41, est le seul auteur à mentionner cette révolte en soulignant qu'« il n'y eut presque pas de cités [de Gaule] où ne fussent jetés les germes de cette rébellion » (*Annales*, III, 41). Les motifs évoqués par l'historien

latin sont vraisemblables : dettes, lourdeurs des impôts, dureté et rapacité de certains administrateurs romains, comme le procureur Licin(i)us, pourtant d'origine gauloise, en charge lors du séjour d'Auguste en Gaule dans les années 16 à 13 av. J.-C. (Cassius Dion, LIV, 21, 2-8), disparition de Germanicus en 19 apr. J.-C., très populaire en Gaule, ainsi que le rôle joué par les *Iulii*, dont le Trévire Florus et l'Hédouen Sacrouir étaient deux représentants, ces descendants de l'ancienne aristocratie gauloise du temps de l'indépendance que César et Auguste s'étaient efforcés de rallier à la cause de la romanisation en leur accordant très vite la citoyenneté et qui commandaient des troupes auxiliaires de l'armée romaine. Si le soulèvement des Andicaves peut s'expliquer par le souvenir de l'épopée de Dumnacos, trois générations plus tôt, celui des Turons est moins facile à comprendre, ainsi que la participation des chefs de la révolte à la répression contre ce peuple.

#### 4. LA MUTATION DE *IULIOMAGUS* EN CAPITALE GALLO-ROMAINE

##### 4.1. Plan et réseau viaire

On l'a dit, les campagnes de fouilles de ces trente dernières années ont révolutionné l'histoire d'Angers puisqu'il est maintenant certain que le cœur de la ville gallo-romaine dont la construction a commencé dès l'époque augustéenne s'est installé à l'emplacement du principal *oppidum* des Andes. Il y a donc lieu de différencier désormais l'évolution des chefs-lieux des cités des Andicaves et des Turons : si *Caesarodunum* est bien une fondation augustéenne répondant à la nouvelle nécessité de contrôler économiquement et stratégiquement la zone de confluence du Cher et de la Loire, *Iuliomagus* serait au contraire un exemple du maintien délibéré par les Romains d'une capitale de cité à l'emplacement du chef-lieu tribal du temps de l'indépendance (Reddé 2015, p. 3 et 6 ; Van Andringa 2015, p. 22 et 24), plus fréquent en Lyonnaise (Bourges, Chartres et Orléans) qu'en Belgique (Metz). Dans le cas de *Iuliomagus* ont même été détournés à son profit à l'époque romaine les chemins protohistoriques de la zone du confluent de la Maine et de la Loire, comme le confirme la construction du pont des Ponts-de-Cé au cours de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (Provost 1988, p. 69). L'administration romaine transforme rapidement le site défensif en une ville qui dépasse désormais les vallées de la Godeline et de l'Esvière (Reddé 2015, p. 14) et qui devait rester ouverte comme la plupart des autres chefs-lieux de cité jusqu'à la construction de l'enceinte du Bas-Empire, le développement de la vie urbaine étant la principale caractéristique de la romanisation.

Les fouilles ont également permis d'opposer le développement urbain des deux chefs-lieux de cités distants seulement de 80 km que sont *Iuliomagus* et *Vindinum*, la capitale des Cénomans, qui connaissent des modalités de déploiement différentes à partir des premières décennies du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (Chevet, Pithon 2015) : alors qu'on assiste à *Vindinum* à un étalement dans le temps de la mise en place des rues qui respecte la topographie et des programmes progressifs d'aménagement des différents secteurs, la capitale des Andicaves connaît au contraire dès les années 20, peut-être à la suite de la révolte de 21 et de sa répression, une restructuration urbaine d'ensemble très rapide selon une trame viaire orthogonale préconçue de 90 ha organisée parallèlement à la Maine mais se dédouanant des contraintes topographiques (Van Andringa 2015, p. 29).

*Iuliomagus* est alors dotée en une décennie de l'équipement urbain des capitales de cité de l'Empire romain, notamment d'un *forum* dont l'emplacement est moins vraisemblablement sous le Haut-Empire place de l'Académie, au sud du château, comme on l'a longtemps supposé, que, beaucoup plus normalement, à l'intersection du

*cardo maximus* et du *decumanus maximus*, c'est-à-dire à l'emplacement de la cathédrale et de la place Saint-Maurice d'où proviennent la moitié des inscriptions lapidaires latines d'époque impériale retrouvées à Angers. En revanche l'identification du *decumanus maximus* (D2) en liaison avec la voie romaine menant de *Lugdunum* vers l'Armorique, qui passait par *Caesarodunum* (Tours) et se dirigeait ensuite vers *Condate* (Rennes) ou l'estuaire de la Loire ne fait désormais plus de doute : empruntant le tracé actuel de la rue Bressigny et de la rue Saint-Aubin, il traversait le *forum* puis descendait vers la Maine en suivant le parcours de la montée Saint-Maurice de manière à aboutir au gué, bien identifié, qui traversait la Maine dans l'Antiquité, à une trentaine de mètres en aval du Grand-Pont du Moyen Âge et de l'actuel pont de Verdun. Si l'existence d'un pont de bois sur la Maine dans l'Antiquité est possible, elle n'est cependant certaine qu'en 590, lors de la retraite d'une partie de l'armée du roi Gontran de Vannes à Tours (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, X, 9). Quant au *cardo maximus* (C3) parallèle à la Maine, attesté au moins pour la période du Bas-Empire dans le prolongement de la route de *Vindinum* et du Bassin parisien, il traçait sans doute l'axe aujourd'hui matérialisé par la rue Saint-Laud et le tronçon inférieur de la rue du Chanoine Urseau, à l'entrée de laquelle était placée la principale porte de l'enceinte du Bas-Empire, traversait le *forum*, respecté par l'alignement du plus ancien édifice chrétien repéré sous la cathédrale, empruntait le début de la rue Saint-Evrout pour rejoindre enfin l'entrée de la rue Toussaint, place Kennedy, la localisation de plus en plus certaine du *forum* dès le Haut-Empire à l'emplacement de la cathédrale et de la place Saint-Maurice rendant désormais difficile d'imaginer pour cette période du Haut-Empire un autre *cardo maximus* (Chevet, Pithon 2015, fig. 10 p. 106) = (fig. 4).

Si l'orientation, décalée à *Iuliomagus* d'environ 45° par rapport aux axes nord-sud et ouest-est, des *cardines*, parallèles à la Maine, et conséquemment des *decumani*, est bien connue, en revanche leur nombre, leur tracé et même l'identification du *cardo maximus* et du *decumanus maximus* ont pu évoluer en fonction des résultats des campagnes de fouilles successives. Ainsi le nombre de *decumani* a été revu à la hausse à la suite des fouilles de la nécropole de la gare Saint-Laud en 2000 qui ont mis en évidence de nouvelles voies desservant à l'ouest les quartiers de la Blancheraie et de l'Esvière et la mise au jour en 2010 sur le site de l'ancienne clinique Saint-Louis de la *domus* qui avait abrité un *mithraeum* a permis de prolonger jusqu'à la rue Faidherbe le *cardo* emprunté dans le centre-ville par les rues Lenepveu et Chaperonnière (Brodeur 2014).

Entre 15-20 et 60 apr. J.-C., de la fin du règne d'Auguste à Néron, est mise assez rapidement en place à l'échelle de toute la ville la trame viaire orthogonale qui restructure sur la rive gauche de la Maine un paysage déjà organisé dans les secteurs occupés au préalable par l'*oppidum* des Andes et délimite ainsi des *insulae* (îlots d'habitation) de 80 à 100m de côté environ, sur une superficie totale d'à peu près 70 ha compris entre la rue Cordelle, au nord de la place du Ralliement, le boulevard Foch et la rue de la Blancheraie, la rive droite n'ayant apparemment accueilli que quelques installations en bordure de rivière, comme l'habitat gallo-romain du I<sup>er</sup> s. de notre ère mis au jour par les fouilles de 1993 à l'emplacement de la future abbaye du Ronceray.

La dernière campagne de fouilles dans la cour d'honneur du musée des Beaux-Arts (Logis Barrault) en 2001 a permis d'étudier un îlot situé au cœur de la ville du Haut-Empire associant habitat privé et activités artisanales. Des bâtiments à étages comprenaient au rez-de-chaussée des ateliers tandis qu'une grande *domus* construite dès le I<sup>er</sup> s. de notre ère, aux murs intérieurs décorés d'enduits peints très soignés, organisée autour d'un jardin paysager intégrait en bordure de voie des échoppes artisanales. Les

trottoirs étaient parfois protégés par un portique reposant sur une colonnade (Chevet 2010).

#### 4.2. Édifices publics et culturels

La romanisation ne se limitait pas à la construction ou au réaménagement d'une agglomération destinée à servir de capitale à la cité mais se traduisait aussi pour l'administration de celle-ci par la mise en place d'institutions calquées sur le modèle de la cité gréco-romaine. L'urbanisation s'accompagnait de la municipalisation. Des *magistrats* désignés par le corps civique pour une durée déterminée formaient en général avec leurs prédécesseurs sortis de charge l'*ordre des décurions*, souvent réuni en un conseil tenu pour le *sénat* local. Comme à Rome, le bâtiment ou la salle de réunion s'appelait la *curie*. Les édifices publics et monuments que devait posséder *Iuliomagus* comme tout chef-lieu de cité sont encore très mal connus. Ainsi l'emplacement de la curie est ignoré. En s'appuyant sur des sources carolingiennes, M. Provost a proposé de situer le palais curial du Bas-Empire à la porte Angevine, au bas de la rue du Chanoine Urseau. En arguant de la volonté de l'Antiquité tardive et de l'époque mérovingienne de se référer au Haut-Empire, on peut émettre l'hypothèse d'une localisation encore plus ancienne, toutefois sans la moindre certitude.

Semble bien liée au programme romain initial l'importante terrasse limitée par un mur péribole attesté sur trois côtés mise au jour lors des fouilles de J. Brodeur au château de 1992 à 1996, à l'emplacement du palais comtal (Chevet, Pithon 2015, fig. 12 p. 107). La localisation, dans l'angle nord-ouest du promontoire, l'aspect monumental et la chronologie établie (au plus tard au milieu du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.) permettent l'hypothèse d'une construction en rapport avec le nouveau statut de l'agglomération promue au rang de chef-lieu de cité, peut-être un monument du culte impérial, sanctuaire ou autel, les traces de la participation des populations ligériennes au culte impérial, bien que fort modestes, n'en étant pas moins réelles, comme l'indique pour Angers, la colonne de Jupiter associée à une représentation de la Victoire.

Un bloc mouluré (**fig. 5**) dont il manque toute la partie gauche a été trouvé par M. Provost au 52, rue Toussaint en 1974, en remploi près des fondations d'une tour de l'enceinte du Bas-Empire, donc non loin de l'esplanade monumentale mise au jour au château. Il porte une inscription incomplète (AE 2007, 970) dont la restitution globale fait problème en raison de l'importance de la lacune mais qui mentionne sûrement un *compitum*, terme désignant non seulement un carrefour mais aussi la chapelle ou l'autel des dieux Lares placé à ce carrefour (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, III, 66), support des dévotions des habitants du *uicus* « quartier » ou *uicani*. Selon la lecture proposée par Y. Maligorne généralement admise (Maligorne 2007), l'inscription citerait les *uicani* souvent explicitement mis en relation, comme à Nantes (CIL XIII, 3106 et 3107), avec le culte impérial qui était un des moyens d'assurer le loyalisme politique des provinciaux à l'égard de l'autorité romaine, et un des vecteurs de l'expression de ce loyalisme dans un Empire où la religion était un devoir civique. En outre, le bloc ayant été trouvé en remploi, se pose la question de son origine, même s'il est tentant de noter la proximité du lieu de découverte avec le péribole de la grande terrasse du château où pouvait être installé un monument du culte impérial associé à celui de Jupiter et de la Victoire. En revanche, ce qui apparaît certain, c'est que les *compita* sont partout étroitement liés à la structuration des villes en *uici*, moyen d'intégration des franges de la population qui ne pouvaient être romanisées par d'autres moyens, que des *uici* pouvaient correspondre en partie ou en totalité à des chefs-lieux et qu'on rencontre l'organisation en *uici* « de préférence dans les régions dont le contrôle intéressait

particulièrement la stabilité de l'Empire » (Tarpin 2002, p. 282), ce qui devait être le cas de l'Anjou après l'échec de la révolte de 21 apr. J.-C., quand il s'est agi de construire rapidement la capitale de la nouvelle cité gallo-romaine.

Les autres édifices religieux sont mal connus. J. Siraudeau a supposé, tout en reconnaissant lui-même ne pas en avoir la preuve, qu'un petit bâtiment à pièce unique de la place du Ralliement près des thermes ouvrant à l'ouest par une porte à deux battants, dont les murs étaient peints à l'intérieur et en façade, en usage aux I<sup>er</sup> - II<sup>e</sup> s. de notre ère pouvait être un temple de type romain. Une dédicace à Mars Louc[etius] Auguste (**fig. 6**) sur un fragment d'autel ou de base de statue en pierre trouvé en remploi dans les fondations de l'enceinte du Bas-Empire près de la cathédrale Saint-Maurice (*CIL* XIII, 3087), aujourd'hui conservé au musée, rappelle que Mars était le grand dieu de l'Ouest de la Gaule, plus particulièrement honoré chez les Riedons et les Namnètes. Il faut toutefois remarquer que le Mars honoré dans la Gaule de l'Ouest à l'époque romaine était Mars Mullo, peut-être l'héritier d'un grand dieu de la façade atlantique de la Gaule à l'époque de l'indépendance, mais dont la personnalité reste inconnue tant que l'épiclèse n'a pas été éclaircie par les celtisants. Mars Mullo était le principal dieu de la cité des Riedons : à Rennes, son culte était à la fois associé au culte impérial et à celui des divinités protectrices des *pagi*. Il était également honoré chez les Namnètes, à Nantes même et au sanctuaire des Provenchères à Athée, au nord de Craon, en Mayenne, qui devait appartenir à un *pagus* relevant de la cité des Namnètes, et chez les Aulerques Cénomans, comme le prouvent les trois inscriptions du sanctuaire d'Allonnes. La dédicace d'Angers est la seule attestation dans la Gaule de l'Ouest de ce Mars Loucetios ou Leucetius « brillant comme l'éclair » dont le culte était particulièrement développé chez les Trévires, y compris hors des frontières de leur cité, comme à Strasbourg ou à Bath. Dans la mesure où cette mention de Mars Loucetios est dans l'état actuel de nos connaissances la seule attestée dans la Gaule de l'Ouest, on peut hésiter entre un culte développé localement et un témoignage de la dévotion d'un Trévire séjournant chez les Andicaves (Molin 2006).

Les fouilles de la clinique Saint-Louis dans le quartier de la gare Saint-Laud de 2010 en mettant au jour un îlot d'habitat de la trame viaire de l'agglomération antique élaborée au début de notre ère, ont permis de découvrir dans la cave d'une riche *domus* un *mithraeum*, chapelle du culte du dieu iranien Mithra, qui n'avait jamais encore été identifié dans les cités de l'ouest de la Gaule. Le sanctuaire a connu deux états successifs illustrés par un riche mobilier statuaire (tête du dieu), épigraphique, ostéologique et céramique documentant le culte et les rites de la communauté, du dernier quart du II<sup>e</sup> s. au début du V<sup>e</sup> s. Les inscriptions montrent que Mithra n'était pas seulement honoré par les militaires des camps du *limes*, mais aussi dans les capitales de cités comme celle des Andicaves par les petits fonctionnaires civils comme l'esclave Pylades ou son maître Felix Agathangelianus, lui-même esclave impérial (**fig. 7**) qui sans faire figure de notables, étaient les représentants de l'État et du pouvoir romain au sein de la population pérégrine et disposaient d'un réel pouvoir de chefs de bureau (Molin, Brodeur, Mortreau 2015, n°2, p. 422-424 = *AE* 2015, 927). Avant même l'arrivée du christianisme, la *pax Romana* a créé les conditions favorables pour une large diffusion des idées, des techniques et des dévotions à travers tout l'Empire.

#### 4.3 Édifices de spectacles

Comme les habitants des autres provinces de l'Empire, les Gallo-Romains appréciaient les courses de chars, les combats de gladiateurs et les *uenationes*, qui opposaient fauves, animaux sauvages ou rares, entre eux ou à des hommes dans des



simulations de chasses mises en scène dans des décors artificiels. Alors que les courses de chars exigeaient une logistique et un emplacement considérables que seules les capitales de provinces ou de cités les plus riches pouvaient s'offrir dans le cadre d'un cirque, combats de gladiateurs et *uenationes* étaient plus faciles à organiser dans des villes de moyenne importance comme *Iuliomagus*.

Ses habitants disposaient d'un édifice de spectacles dit « les Arènes » ou « amphithéâtre de Grohan » situé à l'est du Boulevard Foch, entre la rue Hanneloup et la rue des Arènes, à la périphérie de la ville, dont il marquait l'extrémité orientale. Sa construction ne date que de la fin de la première moitié du II<sup>e</sup> s. donc plus tard qu'on ne l'avait supposé, et à un moment où au sud déjà certains îlots étaient abandonnés dans le quartier de la Visitation (ancienne imprimerie Siraudeau), ce qui montre la complexité de l'évolution de ces villes de la Gaule de l'Ouest sous le Haut-Empire. Comme celui de Gennes, il était du type mixte amphithéâtre-théâtre ou amphithéâtre à scène répandu en Gaule et en *Britannia*, qui avait la forme elliptique des amphithéâtres mais n'était pourvu de gradins que sur une partie du pourtour, en forme d'arc outrepassé centré plein est à Angers, afin de dégager à l'ouest la place pour une scène dont le podium a été repéré. Ces édifices, qui pouvaient convenir aussi bien aux représentations théâtrales ou dramatiques qu'aux combats de gladiateurs ou aux *uenationes*, identifiaient en général des villes moyennes qui n'avaient pas l'usage de deux monuments distincts : Grand, dans les Vosges, Lutèce, Sanxay (Vienne), Vieux (Calvados), Lillebonne (Seine-Maritime), l'édifice d'Angers étant l'un des plus petits avec pour l'arène un grand axe inférieur à 60m (80m à Lutèce ; 43,60 à Gennes).

À une heure de marche se trouvait le théâtre des Châtelliers-de-Frémer (commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire), vraisemblablement intégré à un site de pèlerinage. La *cauea* mesurait 87 m. de diamètre et les gradins étaient en bois.

#### 4.4 Établissements thermaux

Les thermes étaient des édifices caractéristiques des villes romaines à l'époque impériale. À côté des bains privés qui existaient dans les maisons particulières et avaient surtout une fonction hygiénique, des thermes publics, accessibles à tous moyennant un modeste droit d'entrée, se trouvaient dans les moindres petites villes de province qui en possédaient souvent plusieurs. Ils faisaient partie de l'équipement monumental de la ville et en reflétaient la prospérité. Le parcours suivi par le baigneur, qui séparait les hommes des femmes, pouvait évidemment être modulé en fonction des particularités climatiques locales, très variables dans un Empire qui s'étendait du sud de l'Écosse à l'Égypte, du Maroc à la Mésopotamie, et le menait généralement de l'étuve au bain froid, déterminait l'ordonnance intérieure des bâtiments. Une température très élevée de l'eau des piscines et de l'air des salles pouvait être maintenue grâce à la circulation d'air chaud sous le sol surélevé par des pilettes de briques (dispositif de chauffage par le sol appelé hypocauste) et dans des conduits aménagés dans les murs. Associés souvent à d'autres constructions civiles, par exemple un portique comme à *Iuliomagus*, ils constituaient à la fois des lieux de sociabilité et de véritables centres sportifs et culturels où l'on trouvait aussi bien des déambulateurs ou des espaces réservés à différents types d'exercices physiques (musculature, lutte), que des salles de conférences et à l'extérieur, au moins dans les pays où le climat le permettait, des jardins destinés aux promeneurs et à l'entraînement à la course à pieds. La fréquentation des thermes était donc un aspect important de la vie des habitants des villes romaines.

Cinq établissements thermaux sont connus jusqu'à présent à Angers. Les plus importants étaient les thermes publics du sud-ouest du quartier République, le long de

la rue Baudrière, fouillés en 1981-1982. Il s'agissait d'un ensemble identifié sur une surface de 25m sur 33, en relation avec un portique couvert parallèle à la rue Saint-Laud, repéré sur une longueur de 28m et avec une palestre. Ils appartenaient au type à circuit circulaire avec *apodyterium*, *frigidarium* et sa piscine, *tepidarium* à hypocauste rayonnant et piscine, quatre pièces chaudes au moins et *praefurnia*. Construits, agrandis et modifiés en trois phases successives aux I<sup>er</sup> s. et II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., ils furent utilisés jusqu'au IV<sup>e</sup> s. (monnaie de Constant I<sup>er</sup> datée de 337-341). Les systèmes d'écoulement des eaux et de chauffage ont été identifiés.

Les thermes de la place du Ralliement, près de l'angle sud, face au passage du Ralliement, mis au jour par les fouilles de 1971, étaient deux petits établissements de bains avec panneaux peints, qui faisaient probablement partie de *domus*, édifiés vers le milieu du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et remaniés au début du II<sup>e</sup> s. Seuls ont été retrouvés la piscine froide (*frigidarium*), le *praefurnium* avec sa cour de chauffe, un *caldarium* associant une salle de bains par immersion (*solium*) et une salle de bains par aspersion (*labrum*), identifiable aux éléments classiques : pilettes d'hypocauste, *tubuli*, *suspensura*.

Les thermes du 14 de la rue Delaâge dépendaient aussi d'une résidence privée. Leur présence atteste la succession des périodes d'extension puis de rétraction de la zone habitée dans le sud de l'agglomération puisqu'ils sont construits dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. à partir d'un édifice préexistant, reposant lui-même sur les vestiges d'un atelier de potier daté de la Tène finale ou du tout début du Principat, non loin d'un secteur (îlot 25 entre les rues Delaâge et Talot) ayant reçu des sépultures à incinération jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> s. et qui se trouvait donc encore à cette époque en dehors de la ville. Ces thermes comprenaient une salle sur hypocauste, une grande pièce froide et une piscine carrée avec égoût d'évacuation. Ils sont abandonnés dans la première moitié du III<sup>e</sup> s.

Enfin les thermes de l'Esvière, au sud, mentionnés dans de nombreux documents du Moyen Âge, ont peut-être été retrouvés du 10 au 14 avenue de la Blancheraie (au 10, grand bassin circulaire à voûte surbaissée, à proximité d'un aqueduc voûté de direction nord-sud ; au 12, édifice à deux absides ; au 14, larges murs en *opus mixtum*).

#### 4.5 L'artisanat

En revanche plusieurs bâtiments artisanaux ont pu être identifiés et datés ces trente dernières années. L'atelier de potier du 14 de la rue Delaâge est la structure la plus ancienne, présentant trois petits fours rayonnant autour d'un foyer circulaire unique. Les rebuts de cuisson trouvés sur place indiquent la Tène finale ou les toutes premières décennies du règne d'Auguste. On notera une production soignée et diversifiée comprenant aussi bien des formes hautes (urne à piédestal) que basses (jattes à carène et bols) et une couleur « café au lait » caractéristique. Un autre atelier de potier, actif aux environs du changement d'ère, a été localisé place du Ralliement en 1971 au nord de la zone de fouilles. Un troisième d'époque tibéro-claudienne, peut-être jouxté par la maison du potier a été découvert en 2000 lors des fouilles de sauvetage de la rénovation de la gare Saint-Laud.

À l'emplacement de la Bibliothèque municipale, un atelier de bronzier daté par des monnaies de fondation a fonctionné de la fin du règne d'Auguste à celui de Néron tandis que de nombreux rebuts de fabrication d'objets en os signalent la présence d'un atelier de tabletterie au II<sup>e</sup> s. Un autre atelier de bronzier peut avoir existé dans la rue Saint-Julien. La métallurgie du fer a été pratiquée place du Général-Leclerc vers le

milieu du I<sup>er</sup> s. tandis qu'au 12 rue Kellermann ont été retrouvés en 1977 les déchets d'un four de tuilier du I<sup>er</sup> s. de notre ère.

À côté d'un ensemble résidentiel, peut-être une *domus* urbaine, disposant aux deux premiers siècles de notre ère de murs décorés et d'un jardin paysager et qui serait pour l'instant avec la *domus* du site de la clinique Saint-Louis ayant abrité le *mithraeum* les deux seuls exemples de grandes demeures privées à *Iuliomagus*, les fouilles du musée des Beaux-Arts (1999-2001) ont révélé un quartier d'unités mixtes associant habitat et échoppes de commerçants et/ou d'artisans (s'adonnant principalement au travail de l'os et des métaux non ferreux) ouvertes sur la rue, probablement caractéristiques de la plus grande partie de l'agglomération (Chevet, Mortreau, Pithon 2010).

#### 4.6 Le port

Aucun vestige d'un port antique n'a été retrouvé le long de la Maine et le *portus annonarius* n'est mentionné qu'à partir du XI<sup>e</sup> s. au pied du château à l'emplacement de l'actuel quai Ligny, où devait déjà se trouver le port à l'époque romaine, dans la mesure où, comme l'a observé M. Provost, « on imagine mal une "ville-marché" installée le long d'un axe fluvial sans port » (Provost 1978, p. 92). Lorsque dans les années 1830-1840, on a tracé en contrebas du château le boulevard conduisant à la Maine, aujourd'hui boulevard du Général De Gaulle, ont été mis au jour d'importants vestiges, notamment une enceinte semi-circulaire dont le dos de la courbe regardait le nord-est, de 23m de diamètre et de 4,50 m de haut, construite en grand appareil, interprétés par M. Provost comme des *horrea* ou des magasins de stockage pour les marchandises arrivant par le port tout proche.

#### 4.7 Les nécropoles

Comme dans toutes les villes romaines, les nécropoles étaient rejetées à la périphérie de l'agglomération le long des routes et marquent donc aux différentes époques l'extension maximale de celle-ci : place du Général-Leclerc, à la sortie vers *Vindinum* (Le Mans), la principale étant celle de la gare Saint-Laud, à l'arrivée de la route de *Limonum* (Poitiers), qui fut en usage durant toute l'Antiquité et associait secteurs à incinérations, à l'est, sous la gare elle-même, et secteurs à inhumations, beaucoup plus vastes, à l'ouest, l'inhumation en pleine terre ou en cercueil de bois, de pierre ou de plomb se substituant peu à peu comme dans tout l'Empire et bien avant la christianisation à la crémation avec dépôt des cendres dans une urne. À la fin du III<sup>e</sup> s., après la construction de l'enceinte, une nécropole s'installe place du Ralliement, sur un quartier du Haut-Empire abandonné, plus proche de la ville. Les nécropoles antiques de *Iuliomagus* ont légué beaucoup de mobilier (Mortreau 2001).

En conclusion, trois points importants sont à souligner. Malgré les projets ambitieux du début de notre ère, *Iuliomagus* n'a jamais dépassé le statut de chef-lieu d'une cité d'importance moyenne. Ainsi la population n'a jamais dû excéder les trois à cinq mille habitants. Ce chiffre, qui peut paraître faible aujourd'hui, doit cependant être mis en rapport avec les six à huit millions d'habitants qui peuplaient la Gaule à l'époque. La récession semble bien s'amorcer, à Angers comme dans d'autres villes de l'Ouest de la Gaule (Lisieux, Tours, Poitiers) dès le milieu du II<sup>e</sup> s., donc bien avant la « crise » du III<sup>e</sup> s. Toutefois l'évolution ne doit pas être perçue de façon linéaire. Toute agglomération est un organisme complexe dont la vie dépend de vicissitudes et de circonstances locales et particulières. Le cas de *Iuliomagus* vérifie bien cette règle : en

140-150, alors que déjà certains îlots au sud-ouest sont abandonnés, est construit 600 m plus à l'est un édifice de spectacles qui suppose la présence de quelques évergètes locaux et un minimum de prospérité. Comme à *Nouiodunum*, la capitale de la cité voisine des Aulerques Diablintes, aujourd'hui Jublains, ce repli reflète sans doute davantage l'ambition excessive du projet d'urbanisme initial que le début d'un déclin irréversible.

## 5. LES LIMITES DE LA CITÉ A L'ÉPOQUE ROMAINE

Les limites de la cité à l'époque romaine ont fait l'objet de recherches de R. Niderst en 1943, de Ph. Dain en 1967 et de M. Provost en 1981 : en s'appuyant sur les indications fournies par la toponymie, les sources administratives ou religieuses (visites pastorales des premiers évêques d'Angers à partir du dernier quart du IV<sup>e</sup> s.) et sur des prospections archéologiques récentes.

Sur la rive septentrionale de la Loire, la frontière passait un peu au nord et à l'est de celle de l'actuel département de Maine-et-Loire. Grâce à des toponymes mixtes d'attestation médiévale et de création probablement tardive comme Ingrande(s), issu du latin *(a)equa* et du celtique *randa* « frontière » pour désigner une frontière de *pagus* établie juridiquement (Delamarre 2012 p. 150) et qui apparaît plusieurs fois notamment à Ingrandes-de-Touraine, à l'est, et à Ingrandes-sur-Loire, à l'ouest, qui marquaient les limites de la cité sur la rive droite de la Loire, ou d'origine latine, tels les dérivés de *finis* : Saint-Michel-de-Feins, dans la Mayenne, Terre-de-Fains, commune de Morannes, en Maine-et-Loire, le lieu-dit la Pierre Fine, sur la commune de La Bruère-sur-Loir, dans le département de la Sarthe, il est possible d'en suivre approximativement le tracé.

La carte dressée par Ph. Dain (Dain 1968, p. 182 = **fig. 8**) indique les points de repère. Ingrandes-de-Touraine et La Bruère-sur-Loir constituaient les deux extrémités de la frontière avec les Turons au nord de la Loire, la cité des Andicaves comprenant donc à l'intérieur du département d'Indre-et-Loire les régions de Bourgueil, avec l'agglomération antique probable de Benais, et de Château-la-Vallière. La limite avec les Cénomans suivait le Loir, à partir de Château-du-Loir (peut-être *Fines* sur la *Table de Peutinger*) dont la rive droite avec Aubigné-Racan et le site protohistorique de Cherré se trouvaient donc en territoire cénomane, et qu'elle quittait à Bazouges entre La Flèche et Durtal pour gagner à la hauteur de Morannes le cours de la Sarthe qu'elle remontait sur quelques kilomètres comme la portion sud de l'actuelle frontière entre les départements de la Sarthe et de la Mayenne. La limite avec les Diablintes passait au nord de Saint-Denis-d'Anjou, à Saint-Michel-de-Feins, à l'est de Château-Gontier sur la commune d'Azé (ferme d'Ingrande). La limite avec les Namnètes suivait l'Hière, croisant à *Combaristum* aujourd'hui Châtellais l'ancienne voie *Condate-Iuliomagus*, puis l'Oudon et l'Argos jusqu'à Loiré, laissant donc Challain-la-Potherie et son trésor monétaire en territoire namnète, ce qui est important pour l'attribution à l'époque de l'indépendance de certaines des séries du monnayage du génie à l'hippophore à cette cité. Toutefois, dès le VII<sup>e</sup> s., des visites pastorales de l'évêque d'Angers saint Maimbeuf (*Magnobodus*) sont mentionnées à Carbay et à Noëllet, communes appartenant toujours au département de Maine-et-Loire, ce qui ne suffit évidemment pas à garantir leur dépendance de la cité des Andicaves sous le Haut-Empire. Enfin de Candé elle rejoignait directement Ingrandes-sur-Loire, où s'est perpétuée la frontière du diocèse, de la province et du département. Le territoire des Andicaves aurait donc compris aussi le sud-ouest du département de la Sarthe (région de La Flèche) et le sud-est du département de la Mayenne (région de Château-Gontier). Une grave incertitude

demeure cependant sur cette frontière avec les Namnètes pour l'angle nord-ouest concernant l'attribution du Craonnais, importante en raison du filon aurifère des Miaules, de l'Hière à l'Ardenne, qui pouvait constituer un *pagus* ayant pour chef-lieu le site des Provenchères à Athée au nord de Craon, célèbre pour son sanctuaire de Mars Mullo. Depuis C. Jullian, le pays de Craon était tenu pour une importante forêt formant une sorte de zone tampon relevant de la cité des Andicaves. C'est encore l'avis d'A. Chastagnol (1980, p. 192), de M. Provost (1988, p. 30) et de W. Van Andringa (2002, p. 141 et n. 71). Cependant les Namnètes sont aujourd'hui les plus fréquemment évoqués (Monteil 2017, p. 29), la seule véritable raison, non décisive toutefois, étant la présence aux Provenchères de deux attestations épigraphiques, une dédicace (*CIL* XIII, 3096 = *ILS* 4578) et un graffiti (*CIL* XIII, 3097i), du nom de Mars Mullo, divinité également honorée dans la capitale même des Namnètes (*CIL* XIII, 3101 et 3102) alors qu'aucune mention n'en a encore été mise au jour dans les cités andicave ou diablinte (Bérard 2006, p. 18, fig. 1, et p. 25). L'appartenance du Craonnais au diocèse d'Angers à l'époque moderne peut avoir suivi l'extension des possessions des comtes d'Anjou au Moyen Âge.

Quittant la rive gauche de la Loire, comme la limite actuelle entre les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, avant Candès qui appartenait à la cité des Turons (l'évêque de Tours saint Martin y mourut lors d'une visite pastorale en 397 : Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, ép. 3, 6.), elle passait au nord de Saint-Just-sur-Dive puis entre Doué-la-Fontaine et La Chapelle-sous-Doué et suivait la ligne de partage des eaux des affluents du bassin inférieur du Layon, rattrapait la ligne de crête des Gardes, pour regagner ensuite en direction du nord le val de Loire en aval de Chalonnes, abandonnant ainsi à la cité des Pictons les Mauges et leur gisement aurifère.

La limite avec les Pictons fut nécessairement très précise, puisqu'il ne s'agissait pas seulement d'une frontière entre deux cités mais aussi, dès l'époque julio-claudienne, entre les provinces de Lyonnaise à laquelle appartenaient les Andicaves et la province d'Aquitaine dont faisait partie la cité des Pictons, puis, à la fin du III<sup>e</sup> s., au moment de la réorganisation administrative de Dioclétien, des diocèses des Gaules et de Viennoise. Elle fut aussi sans doute évolutive, si on lui associe le sort des *Ambiliati* ou *Ambilatri*, si ces deux termes peuvent bien être confondus. Ce petit peuple, allié des Vénètes en 56 av. J.-C. (César, *Guerre des Gaules*, III, 9, 10), est localisé dès les années cinquante de notre ère au nord de la province d'Aquitaine (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, IV, 108). Il est désormais généralement admis depuis les travaux de P.-M. Duval et de J. Hiernard qu'ils occupaient les deux versants, d'où le préfixe *Ambi-* dans leur nom, de la vallée de la Sèvre nantaise, en particulier sur le versant nord les Mauges et le Choletais. On ne sait en revanche si leur rattachement à la cité des Pictons a été effectué au détriment de celle des Andicaves, et quand il eut lieu précisément. Deux réponses sont possibles : ou les *Ambiliati* individualisés par le texte de César sont placés en territoire picton dès l'époque d'Auguste, pour récompenser les Pictons de leur soutien lors de la fin de la guerre de conquête, ou ils furent d'abord intégrés un temps à la cité des Andicaves et séparés d'elle après l'échec de la révolte de 21 apr. J.-C. En tout cas, cette limite si importante pour l'administration romaine puisqu'elle sépara donc d'abord deux provinces puis à partir de la réforme de Dioclétien, deux diocèses, se distinguait nettement de celle de l'actuel département puisqu'au lendemain de la révolte de 21 apr. J.-C. au plus tard, elle détachait de *Iuliomagus* les Mauges, le *pagus Medalgicus* des *Ambiliati*, qui participa, comme les autres parties de l'Anjou, à la prospérité de la Gaule romaine.

En effet les cités gallo-romaines étaient divisées en plusieurs *pagi*, « cantons » petites régions naturelles en général bien individualisées. Si l'on exclut donc les Mauges, dont le chef-lieu pouvait être *Segora*, figurée sur la *Table de Peutinger*, et dont la localisation, à l'origine d'une bibliographie impressionnante, est aujourd'hui généralement admise à La Ségourie, sur la commune du Fief-Sauvin, les trois *pagi* de l'Antiquité ne devaient guère différer de ceux du Haut Moyen Âge : au sud de la Loire, le *pagus ultra Ligerim* comprenait le Saumurois et le bassin inférieur du Layon ; au nord, le *pagus* occidental occupait le bassin de la Maine et de ses trois affluents, Loir, Sarthe et Mayenne, alors que le *pagus* oriental couvrait le Baugeois.

## 6. LA PAX ROMANA EN ANJOU

### 6.1 Routes, circulation et transports

Alors que le réseau routier conçu par Agrippa en forme d'étoile à partir de Lyon, *Lugdunum*, la nouvelle capitale de la Gaule romaine, avait délaissé tout l'Ouest de la Gaule (Strabon, *Géographie*, IV, 6, 11), le règne de l'empereur Claude (41-54), né précisément à *Lugdunum* en 10 av. J.-C., vit un développement important de ce réseau routier vers la côte atlantique et l'Armorique, peut-être lié à la conquête de la *Britannia* (partie sud-est de l'île de Grande-Bretagne), décidée et effectuée en 43, et à l'administration et à la mise en valeur économique de cette nouvelle province, réhabilitant d'anciens itinéraires protohistoriques de crête ou sur les rives des cours d'eau, ou en traçant d'autres qui tinssent compte des nouveaux impératifs stratégiques, économiques ou administratifs. On peut citer comme exemple concernant l'Anjou les routes construites sous le règne de Claude pour relier *Augustonemetum* (Clermont-Ferrand) à l'extrémité de l'Armorique et l'Aquitaine à la Manche, qui se croisaient à *Limonum* (Poitiers), la première à laquelle il convient sans doute de rattacher le milliaire du musée de Cholet, passant par *Segora* avec un embranchement vers *Iuliomagus*, pour gagner *Portus Namnetum* (Nantes), la seconde longeant la limite avec les Turons au sud de la Loire, passant par *Caesarodunum*, frôlant l'angle nord-est du territoire des Andicaves à *Fines* pour filer vers *Vindinum* (Le Mans) ou *Condate* (Rennes).

Huit routes quittaient *Iuliomagus* à l'époque romaine. La route de *Iuliomagus* à *Caesarodunum* (Tours), segment de la voie de la Manche au Rhin par *Condate* (Rennes), *Auaricum* (Bourges), *Augustodunum* (Autun), *Vesontio* (Besançon), prolonge sur la rive droite de la Loire le *decumanus maximus* en traversant le faubourg de Bressigny. C'est encore à partir du règne de Claude que cette *uia Andecauensis* double à flanc de coteau le chemin de crête protohistorique avec un tracé rectiligne, beaucoup plus rapide mais aussi beaucoup plus exposé au brigandage et qui ne présente donc de l'intérêt que dans le cadre sécurisé de la *pax Romana*. Le parcours est à peu près suivi aujourd'hui successivement par le D4, la N147, le D10, puis en Indre-et-Loire, par le D35 et la N152 et est scandé tous les dix à quinze kilomètres par un petit bourg ou au moins un relais routier attesté à l'époque romaine : Andard, Saint-Pierre-du-Lac, sur la commune de Beaufort-en-Vallée, *Robrica* de la *Table de Peutinger* (Longué selon *CIL* XVII, 2, 1986, p. 169, 171), Vieux-Vivy, Allonnes, Bourgueil, Ingrandes, Saint-Patrice, Langeais, Luynes avec franchissement de la Loire en face de Tours, qui possédait un pont dès le I<sup>er</sup> s.

Au-delà de *Iuliomagus* l'axe qui liait Lyon et Orléans à la basse Loire se prolongeait par la route de Nantes, qui elle aussi doublait sur le territoire de la cité des Andicaves par un tracé rectiligne un itinéraire protohistorique qui suivait la rive de la Loire. La route de *Portus Namnetum* quittait la route de *Condate* à hauteur de la place

de la Laiterie, empruntant les actuelles rues Saint-Nicolas, Saint-Jacques et Montesquieu, traversait le site du lycée Bergson, puis de l'autre côté de l'autoroute, passait par le lieu-dit du Haut-Chêne et le chemin des Tranchardières. Les photos aériennes prises en 1976 par A. Braguier mettaient bien en évidence, aux abords de Saint-Jean-de-Linières, la rectitude de cette voie encore soulignée par des rangées de haies vives, passait par l'Aubriaie (commune de Saint-Georges-sur-Loire), rejoignait la Loire et atteignait le territoire namnète à Ingrandes-sur-Loire.

Après la bifurcation, la route de *Condate* suivait le tracé de la rue Lionnaise, puis de la rue Saint-Lazare. Au-delà de *Iuliomagus*, les seules certitudes sont le milliaire *CIL XIII 8951 = CIL XVII, 2, 480*, retrouvé au XIX<sup>e</sup> s. à Chazé-Henry, dans l'angle nord-ouest du département, gravé au nom de Constantin, mais aujourd'hui perdu, et sur la *Table de Peutinger*, entre *Iuliomagus* et *Condate* les relais de *Combaristum*, à la frontière avec les Namnètes, et de *Sipia* (Monteil, Le Boulanger, Le Cloirec, Leroux, Meuret 2016), aujourd'hui respectivement Châtellais (Maine-et-Loire) et Visseiche (en Ille-et-Vilaine, à l'ouest de La Guerche-de-Bretagne).

Il existait nécessairement une route qui reliait les deux capitales de *ciuitates* qu'étaient *Iuliomagus* et *Nouiodunum Diablintum* (Jublains), véritable nœud routier atteint par dix itinéraires mais nous n'avons guère d'indications sur son parcours à l'intérieur du territoire des Andicaves et nous ne savons même pas si elle quittait *Iuliomagus* sur la rive gauche de la Maine ou la rive droite en direction de Château-Gontier, pour rejoindre de toute manière, tôt ou tard la rive gauche de la Mayenne.

La route de *Vindinum* (Le Mans) et du Bassin parisien pouvait quitter *Iuliomagus* aussi bien par la place Leclerc que par le *cardo maximus*. Les deux sorties ont dû être utilisées successivement. Les fouilles de F. Comte, place Leclerc, en 1986, ont mis au jour une large voie, inconnue jusqu'alors, qui quittait la ville vers le nord, et dont la fréquentation est datée par le mobilier des sépultures par incinération de la nécropole qui la joutait (tête de femme en pierre provenant d'un monument funéraire, urnes cinéraires en verre et en terre cuite) surtout de la période flavienne (seconde moitié du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.). À une époque inconnue, au plus tard au moment de la construction de l'enceinte à la fin du III<sup>e</sup> s., la route du nord quitta la ville par la porte Angevine dans l'axe du *cardo maximus* recouvert aujourd'hui par la rue Saint-Laud.

C'était le long de la route de *Limonum* (Poitiers) que se trouvait la grande nécropole de la gare Saint-Laud, qui fut en usage durant toute l'Antiquité et associait secteurs à incinérations, à l'est, sous la gare elle-même, et secteurs à inhumations, beaucoup plus vastes, à l'ouest. Gagnant par la place La Fayette les Ponts-de-Cé où elle franchissait la Loire, elle quittait le territoire de la cité des Andicaves à la hauteur de Doué, en passant par Notre-Dame-d'Allençon ou par les Alleuds mais délaissant l'itinéraire de crête protohistorique et même peut-être préhistorique qui surplombait la Loire puis la rive gauche de la Dive.

Enfin deux autres itinéraires protohistoriques qui suivaient les rives de la Loire continuaient d'être utilisés : l'un rejoignant la rive nord par la rive droite de la Maine, passait par Bouchemaine, Épiré, Savennières, où auraient été retrouvés deux milliaires romains, et rattrapait la route de Nantes à Ingrandes, l'autre atteignant le confluent par le chemin des Châtelliers de Frémur et Empiré, où elle pouvait franchir par un gué la Loire dont elle suivait ensuite la rive gauche par Chalennes, Saint-Florent-le-Vieil et Champtoceaux.

Outre la chaussée de bois de Saint-Martin-de-la-Place, datée par la dendrochronologie du I<sup>er</sup> ou du II<sup>e</sup> s., qui permettait de franchir la Loire, des ponts sont

signalés comme romains à Saint-Just-sur-Dives, La Seguinière et au Louroux-Béconnais, sur l'Erdre.

Dans la Gaule romaine, les transports terrestres, pour lesquels il ne faut jamais oublier l'importance, à côté des charrois, beaucoup moins déficients qu'on a pu le prétendre, du portage et du bât, notamment à dos de mulet, étaient utilisés en liaison étroite avec la batellerie, comme le montre le fait que c'étaient d'ordinaire les mêmes entrepreneurs qui assuraient les transports sur les routes et sur le réseau fluvial, les *nautes*.

La fréquence des scènes de halage sur les monuments figurés atteste que les voies d'eau étaient également remontées à contre-courant. La Loire ne nous semble pas naturellement favorable à la navigation. Pourtant un texte de Strabon, *Géographie*, IV, 1, 14, qui ne s'est pas lui-même rendu en Gaule mais qui a vraisemblablement emprunté ses informations à Poseidonios d'Apamée (vers 135-50 av. J.-C.) la présente comme « une voie parfaitement commode ». Il y a en effet de nombreux témoignages de l'utilisation de la Loire et de ses affluents à l'époque romaine.

Le cas du Vénète L(ucius) Tauricius Florens, fils de Tauricius Tauricianus, patron des *nautes* de la Saône et de la Loire, à qui le Conseil des Gaules a élevé un monument (*CIL* XIII 1709) prouve même que leur activité pouvait s'étendre simultanément à deux grands bassins fluviaux du territoire gallo-romain, et qu'il existait une route terrestre entre la Saône et la Loire. Le siège de la corporation des *Nau(tarum) Lig(ericorum)* paraît avoir été *Portus Namnetum* (*CIL* XIII 3105). Les bateaux utilisés peuvent avoir été semblables à la barque de l'ex-voto de bronze de Cerveau, pourvue d'un mât de halage, découverte dans le bassin de la Loire près de l'Arroux, sur la commune de Cury (Saône-et-Loire), dont la forme et les proportions ne sont pas sans rappeler les chalands des scènes de halage sur les reliefs de Cabrières d'Aigues ou d'Igel. On utilisait aussi sûrement dans l'Antiquité des pirogues que la basse Loire et ses affluents ont livré en nombre plus important que d'autres régions et dont certaines ont pu être datées par le carbone 14 de l'époque romaine, comme à Ancenis. Les voyageurs gallo-romains eux aussi empruntaient les voies d'eau, au moins dans l'Antiquité tardive, comme le montre pour nos régions l'exemple du correspondant de Venance Fortunat qui descendait la Loire jusqu'à Nantes vers le milieu du VI<sup>e</sup> s. (*Carmina*, III, 4, 9).

## 6.2 Campagnes, *uici*, sanctuaires et *uillae* (fig. 9)

Comme celles des autres cités de la Gaule romaine, les campagnes andicaves étaient structurées par les *uici*, agglomérations secondaires, et les *uillae*, grandes propriétés foncières souvent héritières des *fundi* de l'aristocratie gauloise de l'indépendance. Les unes comme les autres ont pu considérablement accroître et diversifier leur activité économique en raison de la *pax Romana*. Les agglomérations secondaires de l'Ouest de la Gaule font depuis quelque temps l'objet de programmes d'études mais sont encore mal connues. Deux critères sont primordiaux pour les identifier : un site bien desservi par le réseau de communications, une activité économique diversifiée. Entrent dans cette catégorie en Anjou des *uici* routiers : Andard, Beaufort-en-Vallée, peut-être la *Robrica* de la *Table de Peutinger* (Longué selon *CIL* XVII, 2, 1986, p. 169, 171) sur la *uia Andecauensis* (sites des Marillières puis de Saint-Pierre-du-Lac), Châtellais sur la route de *Condate*, à la frontière avec les Namnètes, Gennes ou Sainte-Gemmes-sur-Loire sur la rive gauche de la Loire sans oublier celles en dehors du territoire des Andicaves comme Saint-Just-sur-Dives, à la frontière avec les Pictons sur la route de Poitiers à Tours, Mazières-en-Mauges ou le



Fief-Sauvin, l'antique *Segora* de la *Table de Peutinger*, chez les Pictons sur la route de Poitiers à Rezé. Des *uici* naissent du transfert d'une agglomération d'un site protégé d'*oppidum* sur un site plus propice à la vie urbaine et aux échanges, comme à Châtellais, transfert rapide aux Châtelliers-de-Frémur, plus lent à Chênehutte-les-Tuffeaux (plan : Provost 1988, p. 172). L'agglomération hypothétique des Châtres à Chavannes-les-Eaux n'a pas encore été fouillée (Monteil 2017, p. 21).

Deux de ces *uici* étaient les chefs-lieux avec *Iuliomagus* des trois *pagi*, subdivisions administratives de la *ciuitas*, peut-être la commune de Beaufort-en-Vallée pour le *pagus* du Baugeois et Chênehutte pour le *pagus* ultraligérien, relativement éloignés de la capitale de la cité, hypothèses que toutefois rien pour l'instant ne permet de transformer en certitudes.

Le *uicus* de Gennes présentait l'association fréquente en Gaule sur les lieux de pèlerinage (Van Andringa 2002, p. 114-118) d'un sanctuaire et d'un amphithéâtre-théâtre de forme elliptique (43, 60 m. de grand axe pour 38,55 m. de petit axe), dont ont été dégagés l'un des deux murs de la *cauea*, en petit appareil avec arases de briques, daté du II<sup>e</sup> s., le mur du podium, et lors des fouilles de G. Boisbouvier en 1986-1987, le mur de l'arène. Relié à des thermes par un aqueduc, le sanctuaire a pu être identifié comme un *nymphaeum*. La même association entre des thermes, un sanctuaire et un théâtre de 87m de diamètre aux gradins sans doute en bois qui semble s'aligner sur l'axe du temple (Provost 1993, p. 155) se retrouve aux Châtelliers-de-Frémur, à proximité de l'ancien *oppidum* : il s'agissait ici encore d'un centre de pèlerinage facilement accessible pour les habitants de *Iuliomagus* situé à 4 km. Les thermes doubles, publics, décorés de panneaux peints, avec portique et palestres, ont été fouillés au XIX<sup>e</sup> s. par V. Godard-Faultrier.

À Chênehutte-les-Tuffeaux, le temple du Villier, fondé sous les Flaviens, a connu un abandon provisoire au III<sup>e</sup> s., mais les monnaies ou la céramique estampée tardive datées entre le IV<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> s. ne garantissent pas le caractère cultuel de la reprise de sa fréquentation (Aubin, Monteil, Eloy-Épailly et Le Gaillard 2014, p. 227). En revanche, la céramologie indique que le petit sanctuaire rural privé des Tardivières à Tiercé n'a été occupé qu'entre 15-20 et 80-90 (Mortreau 2008b).

Outre quelques *uillae* suburbaines localisées dans les faubourgs de *Iuliomagus* à proximité des axes routiers, place Leclerc, rue Bressigny et sur la rive droite dans La Doutre, une bonne dizaine de *uillae* dont les propriétaires ont pu être des descendants de l'aristocratie de l'indépendance avant d'être remplacés par des habitants de la ville enrichis par l'artisanat ou le commerce ont été repérées dispersées dans le département de Maine-et-Loire, appartenant en général au type à plan rectangulaire, organisé autour d'une cour et à galerie-façade : à Saint-Rémy-la-Varenne (*uilla* de la Bardoulière), à Brain-sur-Allonnes (*uilla* de la Cave peinte, en activité entre 180-225 et 275). À Chanzeaux, la *uilla* du Feu Breton relève plutôt du type répandu dans le Centre-Est de la Gaule, à plan carré avec avancées et porche. D'autres *uillae* sont connues à Trélazé (*uilla* avec thermes de Cartigné), à Chênehutte (*uilla* de la Fouchardière avec structures de production de vin) et au Thoureil (*uilla* de Saint-Maur-de-Glanfeuil). Au XIX<sup>e</sup> ou au début du XX<sup>e</sup> s. auraient été repérées des *uillae* à Chalennes (site de Pierre-Cou) et à Vaulandry.

### 6.3 Productions et échanges

La décision de César d'installer la légion VII chez les Andes pour l'hiver 57/56 prouve la réputation agricole, notamment céréalière, de leur territoire à l'époque, attestée par le nombre de meules en lave d'Auvergne importées par la Loire et ses

affluents, et si les vivres vinrent à manquer, on peut supposer la mauvaise volonté de la population locale ou la destruction volontaire par elle-même d'une partie des provisions (*Guerre des Gaules*, II, 35, 3). De même, la construction de vaisseaux de guerre sur la Loire pour lutter contre les Vénètes au cours de l'été 56 indique la richesse de la région en bois d'œuvre (III, 9, 1), dans une Gaule où, de façon globale, l'étendue des forêts et la diversité des essences pourvoyait en matière première les différents artisanats du bois.

À l'époque romaine, l'élevage en Anjou est dominé par celui du porc (Provost 1988, p. 32), mais connaît aussi les gros bœufs caractéristiques de l'époque romaine (Provost 1993, p. 215).

Le sel, essentiel pour la conservation et la consommation des aliments, a été l'objet d'un commerce de transit à travers l'Anjou au cours de la période gallo-romaine sans que l'on puisse préciser s'il s'effectuait par voie terrestre ou par la Loire comme au Moyen Âge. Dans le village des Pichelots, commune des Alleuds, daté de la Tène III, en bordure d'un chemin gaulois conduisant d'Angers à Poitiers ont été retrouvés de nombreux augets servant de conditionnement pour le transport du sel identiques à ceux du littoral vendéen et armoricain par les dimensions, la forme et la matière.

Alors que le schiste ardoisier abonde, les carrières sont éloignées ce qui explique la fréquence de constructions en torchis et le petit nombre de celles en pierre de taille, en dehors des édifices publics ou des monuments.

L'Anjou antique était réputé pour ses aurifères du Craonnais et du Choletais dont la présence permet l'attribution aux Andes d'un monnayage d'or à l'époque de l'indépendance (Aubin, Hiernard 2002), mais dont l'exploitation échappe à la cité des Andicaves à la période romaine (mines de Saint-Pierre-Montlimart). L'émission de pièces d'argent par la tribu des Andes suppose également des ressources proches et le trésor de vaisselle de Notre-Dame-d'Allençon offert à la déesse Minerve au II<sup>e</sup> s., qui comprend surtout des pièces en argent est réputé être l'œuvre d'artisans locaux (Baratte 1981). La métallurgie du fer semble moins présente que chez les Carnutes, les Turons ou les Pictons, se retrouvant dans des secteurs extérieurs au territoire andicave (Le Puiset-Doré, La Chaussaire) sans doute par manque de matière première, mais les outils en fer sont utilisés partout. En revanche le travail des métaux non ferreux, de l'étain et du bronze est attesté à Angers, notamment dans les îlots reconnus à l'occasion des fouilles du musée des Beaux-Arts (Chevet, Mortreau, Pithon 2010, p.137).

Si la culture de plantes textiles n'est pas encore documentée en Anjou pour l'Antiquité, en revanche l'activité artisanale est suggérée par la découverte de fusaiolles et surtout de pesons de tisserand particulièrement nombreux à *Iuliomagus* et dans les environs comme dans les bourgs ruraux (Andard).

L'importation en Anjou de vin méditerranéen en amphores dès l'époque républicaine est bien connue depuis les travaux de J. Siraudeau (Siraudeau 1988) mais elle est peu à peu supplantée à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C., par le développement d'un vignoble local (exemple de la *uilla* de la Fouchardière à Chênehutte), accompagné de celui de la tonnellerie (outillage en fer d'un charpentier-foudrier trouvé à Saint-Just-sur-Dive et déposé au musée de Saumur).

La céramique a suivi la même évolution : la baisse des importations de sigillée italienne puis des ateliers du Midi ou du Centre de la Gaule par la Loire et ses affluents et redistribuée à partir des *uici* coïncide dès la fin du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. avec l'apparition d'ateliers locaux et à la croissance de leur production au cours du siècle suivant (Chênehutte-les-Tuffeaux), eux-mêmes vite concurrencés au III<sup>e</sup> s. par des ateliers de régions voisines ou plus éloignés comme ceux de l'Argonne.

On terminera cet inventaire par deux activités artisanales particulièrement développées en Anjou à l'époque gallo-romaine : l'abondance du mobilier en verre découvert à Angers, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Rémy-la-Varenne, Vivy, Beaufort-en-Vallée, et même de verre à vitre à Sainte-Gemmes-sur-Loire et, en dehors du territoire andicave dans les *uillae* de Montruonde à Cholet et du Vaudelnay, suggère la présence d'ateliers de verriers dans la région, même si ceux-ci n'ont pu être encore localisés. Le travail de l'os et la tabletterie étaient également des spécialités andicaves, à Angers ou à Chênehutte-les-Tuffeaux.

#### 6.4 La société andicave de la *pax Romana*

Dans le monde romain, un moyen de connaissance important de la société est l'étude des inscriptions. Or, peut-être en raison de la friabilité du tuffeau du Val de Loire ou du remploi des pierres des monuments funéraires pour la construction de l'enceinte, celles qui ont été livrées par le territoire des Andicaves sont peu nombreuses, souvent incomplètes ou connues seulement par des dessins qui en rendent la lecture difficile.

À partir de l'époque d'Auguste, la hiérarchie de la société romaine est figée. Le meilleur statut juridique est garanti par le droit de cité romain, qui fait figure de véritable privilège si l'on considère que selon le cens général de 14 apr. J.-C., l'année de la mort d'Auguste, on dénombre 4 937 000 citoyens romains, sans doute femmes et enfants compris, pour une population totalisant vraisemblablement une cinquantaine de millions d'habitants, jusqu'à ce que l'édit de Caracalla (*Constitutio Antoniniana*) confère en 212 la citoyenneté romaine à tous les pérégrins, c'est à dire les habitants de condition libre de l'Empire avec quelques restrictions. À la tête de ces citoyens les deux ordres, sénatorial et équestre sont accessibles respectivement aux détenteurs d'une fortune minimale d'un million ou de 400 000 sesterces. À ce jour, aucun sénateur ni chevalier d'origine andicave n'est connu, ce qui n'est pas rare pour les cités de Lyonnaise. La cité des Andicaves ne disposant pas du droit latin, ses magistrats (responsables politiques annuellement élus ou tirés au sort chargés d'administrer la cité sur le modèle méditerranéen, réunis dans l'*ordo decurionum*) ne bénéficiaient pas de la citoyenneté romaine.

Nous sommes en revanche en présence à Angers de plusieurs personnages qui ont pu acquérir la citoyenneté romaine à titre personnel, sans toutefois que nous en ayons la certitude formelle fournie non tant par les *tria nomina* que par la mention de la tribu d'enregistrement, ni d'information précise sur la datation. L'un des plus anciens est le C(aius) Iul(ius) Lectri[ ou [f(ils)] de Lectrus/Lecter (*CIL* XIII, 3087) qui offre un autel ou une statue à Mars Louc(etius) Auguste (**fig. 6**) qui peut même être un citoyen romain de première génération sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'un Andicave rapportant chez lui une dévotion acquise chez les Trévires ou un Trévire venu s'installer à *Iuliomagus* (Molin 2006) : ce serait alors un cas identique à celui du dédicant ambien du gobelet sphérique type Déchelette 72 (**fig. 10**) trouvé dans le *mithraeum* (Molin, Brodeur, Mortreau 2015, n°4, p. 424-426 = *AE* 2013, 1074). Le [... ]na [... ]ius Amandi f(ilius) Amandus dédicant du *compitum* évoqué ci-dessus (**fig. 5**), serait lui aussi un citoyen de première génération puisque son père est désigné par le nom unique pérégrin latin indigène Amandus, qui atteste de son acculturation et que l'on retrouve notamment en Gaule centrale chez les Bituriges Cubi ; sans doute ce personnage appartenait-il à l'*ordo decurionum*, le sénat local de la cité des Andicaves à qui il revenait d'organiser sinon au moins de contrôler les cultes. La famille de Cl(audius) Senex, Andica(uus) dont l'épithaphe a été trouvée à Lyon (**fig. 11**) a vraisemblablement reçu le droit

quiritaire sous Claude ou Néron mais l'abréviation du gentilice et l'absence du *praenomen* situent l'inscription (*CIL* XIII, 1987) au II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Il a été formulé l'hypothèse d'un décès lors de la participation à la délégation annuelle envoyée par la *ciuitas Andicaurorum*, comme par toutes les autres cités des Trois Gaules à l'autel du Confluent à Lyon, le 1<sup>er</sup> août pour la célébration du culte en l'honneur de Rome et d'Auguste (Cauneau 2016).

Les noms des deux femmes qui ont offert le trésor de vaisselle de Notre-Dame-d'Allençon à la déesse Minerve au II<sup>e</sup> s. (Baratte 1981), Don(nia) Gaudilla et Pr(ima) Primilla permettent de leur attribuer la citoyenneté romaine (*CIL* XIII, 3100<sup>1</sup> a et b).

Enfin l'inscription funéraire *CIL* XIII, 3088, découverte elle à Angers, mais qui n'est connue que par un dessin incomplet de Berthe au XIX<sup>e</sup> s. est difficilement exploitable en raison des difficultés de transcription et de restitution. Il est toutefois certain qu'elle mentionne un centurion, donc un citoyen romain, qui a pu être répertorié pour l'époque sévérienne (extrême fin du II<sup>e</sup> s., premier tiers du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.).

La catégorie des fonctionnaires civils est mieux représentée : T. Flavius Asiaticus, affranchi impérial de l'un des trois Flaviens, qui rédige dans le dernier quart du I<sup>er</sup> s. l'épithaphe de son épouse anonyme (*CIL* XIII, 3090) a pu exercer des responsabilités administratives assez élevées au niveau local, comme le montre l'existence même de la stèle (**fig. 12**), preuve de l'appartenance à une certaine élite sociale dans le cadre de la cité ; un certain A[ga]thocles, Aug(usti) disp(ensator) (*CIL* XIII, 3089 ; inv. MA GF 2), poste de « caissier en chef », réservé à un esclave impérial mais technique et confié en général à un homme expérimenté, qui représentait à *Iuliomagus* le procureur financier en charge de la Lyonnaise, consacre lui aussi une stèle funéraire à son épouse Aelia Epicarpia, que son nom permet de situer dans le milieu des affranchis impériaux du premier tiers du II<sup>e</sup> s. ; enfin nous connaissons Felix Agathangelianus, esclave d'Auguste, dont Pylades, qui a offert un *ex uoto* retrouvé dans le premier *mithraeum*, était l'esclave vicair (b) (**fig. 7**). Sans être des notables, qu'ils aient été envoyés en mission temporaire à *Iuliomagus* par l'administration provinciale ou y fussent détachés à demeure, ces petits fonctionnaires impériaux civils incarnaient l'administration impériale et à ce titre pouvaient être sollicités et détenaient un certain prestige au sein de la population provinciale. Ils étaient en mesure de se faire connaître par des inscriptions et constituaient en effet le vivier où se recrutaient les dévots de cultes à mystères comme celui de Mithra (*AE* 2015, 927), présent à *Iuliomagus* (Molin, Brodeur, Mortreau 2015).

Notons enfin la dédicace effectuée par Solirix (*CIL* XIII, 3095) provenant des Châtelliers-de-Fréremur ; en Narbonnaise, à Marguerittes, près de Nîmes, ce nom est porté par une femme (*CIL* XII, 3005) ; l'inscription est indatable mais en associant la permanence d'une onomastique gauloise à nom unique et la pratique romaine des inscriptions, elle reflète la nature double de la *pax Romana* en Gaule, apportant de nouveaux modes de vie et habitudes sans éliminer les traditions indigènes sans incidence sur l'ordre public, notamment l'usage de la langue gauloise, toléré même dans les faubourgs de Lyon, la capitale des Trois Gaules à la fin du II<sup>e</sup> s., selon le témoignage d'Irénée, son évêque (*Contre les hérésies*, I, pr. 3, l. 55-57 Rousseau et Doutreleau SC 264, 1979).

## 7. LA CRISE DU III<sup>e</sup> S. ET SES CONSÉQUENCES

### 7.1 Les événements

Dès les années 250 la *pax Romana* fut troublée en Gaule par de nombreuses vagues d'invasions barbares, notamment germaniques, qui n'avaient pas pour but la

conquête de territoires, mais seulement le pillage et la dévastation des régions traversées. Ces raids sont attestés par les stratigraphies des couches archéologiques ou l'abondance des trésors monétaires contemporains et sont évoqués à plusieurs reprises par les onze *Panegyriques*, œuvres d'orateurs gaulois des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s. qui louent précisément les empereurs de la Tétrarchie et leurs successeurs d'avoir su rétablir l'ordre, la paix et la prospérité en Gaule.

Il est ici hors de propos de rappeler toutes les conséquences sociales et politiques de ces troubles, qui furent à l'origine de l'épisode, limité dans le temps, de l'Empire romain des Gaules (260-274), qui fut moins une tentative de sécession qu'un réflexe d'autodéfense des provinces gauloises qui cherchèrent un moyen plus efficace de sauvegarder les acquis de la romanisation, comme de se prémunir du développement du brigandage, qui devint un mal endémique jusqu'à la fin de l'Empire romain. Dès 285, précipités sur les routes par la destruction des *uillae* et la dévastation des campagnes, des paysans et des bergers mais aussi des petits propriétaires et des colons se transformèrent par nécessité en bandes armées qui menaçaient les villes et renversaient l'ordre social établi, affranchissant les pauvres de leurs corvées et asservissant les riches. Le panégyrique de Maximien par Mamertin, prononcé probablement en 289, indique les succès obtenus en Gaule par l'empereur dans la lutte contre les brigands, qu'il compare à des êtres monstrueux ou aux Titans vaincus par Jupiter l'ancêtre de Dioclétien et de Maximien. Les abrégiateurs latins<sup>2</sup>, aussi bien païens, au IV<sup>e</sup> s., Aurélius Victor, *Livre des Césars*, 39, 17, Eutrope, IX, 20, 3, que chrétiens, au V<sup>e</sup> s., Orose (VII, 25, 2), les désignent sous le nom gaulois de *Bagaudae/Bacaudae* « les Combattants » (Delamarre 2003, p. 63), nom qu'on leur donnait (Aurélius Victor, Jordanès) ou qu'ils se donnaient eux-mêmes (Eutrope, saint Jérôme).

Malgré la répression, la persistance du brigandage en Gaule est attestée au IV<sup>e</sup> s., près de quatre-vingts ans plus tard, dans les années 364-369, par des passages du *Code Théodosien*, IX, 30, 2, et d'Ammien Marcellin, XXVIII, 2, 10, mais ce n'est que dans des textes évoquant le début du V<sup>e</sup> s. que réapparaît le nom des Bagaudes : l'historien grec Zosime, *Histoire nouvelle*, VI, 2, 5, indique la présence des Bagaudes vers 407 dans le secteur des Alpes, alors assez puissants pour dépouiller de son butin Sarus, le chef des barbares fédérés à Rome et le contraindre à se retirer en Italie. Au milieu du V<sup>e</sup> s., les Bagaudes sont présents avec leur chef Tibatto en *Armorique*, terme sans doute à entendre dans un sens à la fois imprécis et très large (*Chronique gauloise de 452*, 117, 119 ; Constance de Lyon, *Vie de Germain, évêque d'Auxerre*, 28 ; 40) et dans le nord de la péninsule Ibérique en Tarraconaise (Hydace, *Chronique*, 125 ; 141 ; 158). De fait le brigandage demeura un mal endémique dans l'ensemble des provinces gauloises pendant tout le V<sup>e</sup> s. en raison de l'affaiblissement du pouvoir central.

---

<sup>2</sup>La littérature latine des IV<sup>e</sup> s. et du V<sup>e</sup> s. est célèbre par la floraison des abrégiateurs. Il s'agit d'auteurs résumant de façon succincte l'histoire romaine à l'intention du grand public mais aussi des empereurs et de leurs collaborateurs, souvent peu instruits à cette époque. Les abrégiateurs du IV<sup>e</sup> s. étaient généralement encore attachés aux valeurs du paganisme alors que ceux du V<sup>e</sup> s. écrivaient dans une perspective chrétienne et apologétique, tel le prêtre Orose, qui composa son *Histoire contre les païens* à l'instigation de saint Augustin, d'autres auteurs chrétiens, tels Eusèbe de Césarée en grec ou saint Jérôme en latin, ayant, eux, la prétention d'écrire une histoire universelle depuis Abraham.

Pour ce qui est de la vallée de la Loire un passage du *Râleur* (*Querolus*), comédie anonyme écrite en Gaule vers 400 en fait la patrie des hors-la-loi. En 396, Sulpice Sévère, au chapitre 11 de sa biographie de saint Martin fait allusion à la popularité dont ils bénéficiaient dans la région de Tours en rapportant l'anecdote du culte rendu au faux martyr en réalité un brigand exécuté pour ses forfaits que le peuple avait vénéré comme héros de l'insurrection des campagnes gauloises victime de la répression romaine. Ces textes expliquent que plusieurs historiens s'accordent à situer dans le Centre Ouest le berceau du mouvement bagaude dès l'époque de Dioclétien, que l'on ait pu avancer l'idée que les Bagaudes étaient chrétiens, et que l'histoire des Bagaudes ait été, notamment dans le Val de Loire, l'objet d'une relecture épique qui quelques siècles plus tard devait en faire une noble peuplade barbare à l'origine mythique de l'aristocratie de l'empire angevin médiéval (*Livre d'Amboise*, XI<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> s.).

La lutte contre le brigandage se traduit par le rétablissement de l'ordre qui est, nous l'avons vu, l'un des thèmes des panégyristes gaulois, mais aussi par des réformes administratives, qui avaient pour but, comme les fondateurs de l'Empire romain des Gaules, de rapprocher les autorités des administrés qu'elles étaient chargées de protéger, et par la construction de remparts autour des villes.

## 7.2 La construction de l'enceinte d'Angers

L'enceinte d'Angers, qui a fourni le bloc portant la dédicace à Mars Loucetius (Molin 2006), doit être replacée dans la série des *castra* de capitales de *ciuitates* construits à la fin du III<sup>e</sup> s. ou au début du IV<sup>e</sup> s. autour des quartiers les plus aisés à fortifier au moment où les villes gallo-romaines connurent de façon répétée pillages et violences du fait des invasions barbares et de l'impunité dont profitaient les brigands : ainsi naissent dans la Gaule de l'Ouest les enceintes de Nantes, Rennes, Le Mans, Tours, celle d'Angers mesurant environ 1 200 m. comme à Tours (1 600 m. à Nantes, 1 300 m. au Mans), liste à laquelle on peut ajouter les forteresses de Jublains (*Nouiodunum Diablintum*) et du Rubricaire, qui serait située sur le versant du mont Rochard, commune de Sainte-Gemmes-le-Robert, au nord d'Évron (Mayenne), dont les rôles exacts demeurent incertains, mais qui appartiennent à la même génération de constructions. L'enceinte d'Angers n'entoure que le quart nord-est de la trame viaire du Haut-Empire, réduisant pratiquement l'agglomération de 70 ha à la superficie occupée à l'époque gauloise par l'*oppidum* des Andes, environ 9 ha, à l'extrémité du promontoire rocheux dominant la Maine. À titre comparatif : le *castrum* de Mayence comptait 120 ha, celui de Poitiers 50, celui de Paris 8.

Si le matériel archéologique découvert dans le remblai de fondation, par exemple au pied de la tour sise au 52, rue Toussaint, peut être daté de la fin du II<sup>e</sup> s. ou du début du III<sup>e</sup> s., fournissant un *terminus a quo* pour la construction de l'enceinte, et si celle-ci peut être désormais située par archéomagnétisme après 280 (Aubin, Monteil, Eloy-Épailly, Le Gaillard 2014, p. 232), la première mention dans les textes ne remonte qu'au milieu du V<sup>e</sup> s., quand l'évêque Thalasius (Thalaize), que l'on suppose avoir été le cinquième évêque d'Angers, en fait le premier historiquement attesté, parle de sa *ciuitatula* dans les actes du concile provincial de la Lyonnaise Troisième qui se tint à Angers le 4 octobre 453, jour même de son ordination (*Concilium Andegavense a. 453*, CCL, 148, p. 137-138). C'est cette enceinte qui fut prise par Odoacre, chef saxon dans les années 460 selon Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 18, et reprise par Childéric, roi des Francs Saliens, le père de Clovis en 469/470 dans une bataille où périt le comte Paul.

Son tracé (**fig. 13**), qui suit le pendage des couches de schiste, dessine une forme grossièrement ovale et est assez précisément connu sauf sur la rive de la Maine, même si les vestiges n'ont ni l'importance ni l'aspect de certaines autres enceintes de la même époque telle celle du Mans, remarquable par son état de conservation et une décoration comparable aux murailles de Cologne, Rennes et Tours.

La courtine a été repérée dans le château, sous la galerie abritant la tenture de l'Apocalypse. Les éléments visibles place Kennedy, le long du trottoir nord de la rue Toussaint jusqu'à la rue Rangeard, place Freppel, rue Montault près de la tour de la Maison des Œuvres, rue Baudrière, côté des numéros pairs, montée Saint-Maurice et rue Donadieu-de-Puycharic donnent une idée assez exacte de l'aspect de l'ensemble.

Les fondations reposent directement sur le schiste ardoisier ou sur des blocs de remploi provenant de bâtiments ou de monuments du Haut-Empire détruits. Le rempart est logiquement beaucoup plus mince en bordure de la Maine que du côté où il est moins protégé par le relief : 2,40 m. rue Donadieu-de-Puycharic contre 4,55 m dans la sacristie de la cathédrale. On estime que la courtine atteignait 10 à 12 m. de haut. Il est composé de deux murs formant un coffrage rempli en *opus caementicium*, blocage durcissant avec le temps, constitué de mortier, de plusieurs matériaux rocheux et d'eau, caché sur les deux faces externes par un revêtement.

Sur le parement extérieur alternent, comme pour beaucoup de constructions du Bas-Empire en Gaule, un petit appareil régulier de moellons de roches dures, arkose ou calcaire de Saint-Barthélémy, grossièrement cubiques, et un double chaînage de brique. De façon générale, l'alternance est de deux couches de briques pour trois de moellons mais les cordons de briques sont plus rares en hauteur.

Trois accès sont attestés : à l'extrémité est de l'actuelle rue Rangeard, la porte dénommée à partir de la fin du XV<sup>e</sup> s. de la Vieille-Chartre, mais appelée auparavant porte Saint-Aubin au X<sup>e</sup> s., porte Hugon au XI<sup>e</sup> s., porte Sainte-Marie au XIII<sup>e</sup> s., encadrée par deux tours semi-circulaires à talon qui laissaient un passage central d'environ 4,60 m. L'accès principal au *castrum* se faisait cependant par la porte Angevine, plus étroite, située sur le *cardo maximus*, aujourd'hui en bas de la rue du Chanoine-Urseau. Les fouilles de 1997 ont montré que les deux tours de cette porte n'avaient pas de talon. La porte Boulet du XI<sup>e</sup> s., nommée ensuite porte de Fer ou d'Enfer (*inferior*), au pied de la montée Saint-Maurice, n'était à l'époque gallo-romaine qu'une poterne comparable à celles du Mans, qui reliait la berge de la Maine et le *castrum* par un escalier de pierre. M. Provost a supposé l'existence d'une quatrième porte à l'emplacement de la porte des Champs, accès principal de la forteresse royale du XIII<sup>e</sup> s., à peu près au milieu du tronçon sud de l'enceinte du Bas-Empire, la porte de Chanzé ou de l'Esvière, dont aucun vestige n'a cependant encore été retrouvé.

Outre les tours qui encadraient ces portes, M. Provost restitue quatorze tours ou contreforts, que séparent des intervalles compris entre 49 et 57 m., ce qui implique une certaine régularité et est de l'ordre de grandeur des distances séparant les tours de l'enceinte du Bas-Empire de Bordeaux par exemple, mais toutes ne sont cependant pas encore archéologiquement attestées (Provost 1988, fig. 25, p. 101).

Sept tours semi-circulaires ont été identifiées, en forme d'arc outrepassé en cas de changement d'orientation de la courtine, de 6 à 8 m. de diamètre : tour Guillou ou Villebon, au nord, tour de l'Évêché ou de la Maison des Œuvres à l'angle nord-est, tour Puysegur au sud du chœur de la cathédrale, tours découvertes en 1974 et 1976 rue Toussaint, tour Pinier, sous la place Kennedy, tour Enguehard à proximité de l'angle sud-ouest du château du XIII<sup>e</sup> s.

Trois tours carrées, de plus petites dimensions, sont connues : sous l'office de tourisme, la tour appelée Saint-Evroutl au XV<sup>e</sup> s. parce qu'alors située en contrebas de l'église du même nom, la tour de la Roche d'Enfer, intégrée dans la maison canoniale Saint-Michel, montée Saint-Maurice, et la tour retrouvée en 1952 sous la galerie de l'Apocalypse, mais désormais invisible, à proximité de l'ancienne collégiale Saint-Laud bâtie le long de l'enceinte sous Henri II Plantagenêt au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> s. mais désaffectée dès le XIII<sup>e</sup> s. lors de la construction du château ; de dimensions plus modestes que les autres tours, elles jouaient peut-être, comme les « vieux piliers » que l'on voit encore le long de la Maine, le rôle de contreforts, ainsi que l'a suggéré M. Provost.

On constate que la localisation de ces portes ne se superpose pas exactement à la trame viaire du Haut-Empire : par exemple la porte de la Vieille Chartre se trouve légèrement décalée au sud par rapport au *decumanus* secondaire, le quatrième à partir du nord, qui aboutit dans la tour nord ; l'axe de communication qui bordait au nord le quartier du Haut-Empire mis au jour sous le musée des Beaux-Arts a donc dû être réorienté légèrement afin de pénétrer dans le *castrum* par la porte Hugon comme le montre la rotation des ornières observées lors des campagnes de fouilles 1999-2001, tandis qu'une nouvelle voie, matérialisée aujourd'hui par la rue du Musée, la place Saint-Éloi et le mail de la Préfecture, reliait directement la porte à la route de Tours qui empruntait le tracé de la rue Bressigny. Tout se passe comme si, dans les secteurs délaissés par l'enceinte, la voirie avait pu s'affranchir des contraintes imposées par le quadrillage du Haut-Empire.

### 7.3 Les réformes administratives des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles

La réforme administrative de Dioclétien, qui double le nombre des provinces de l'Empire romain et uniformise leur statut tout en les regroupant à l'intérieur de nouvelles grandes unités territoriales correspondant à des ensembles ethniques ou géographiques, les diocèses, ayant à leur tête un vicaire des préfets du prétoire, divise la Lyonnaise en deux. La cité des Andicaves appartient d'abord à la Lyonnaise Seconde, capitale Rouen, l'une des huit provinces du diocèse des Gaules, capitale Trèves. Pour Ammien Marcellin, XV, 11, 12, en 355, Angers ne figure pas parmi les quatre villes les plus importantes de cette province (Rouen, Tours, Evreux, Troyes). Au début du V<sup>e</sup> s. la *Notitia Galliarum* attribue les Andicaves, après une nouvelle partition de la Lyonnaise postérieure à 370, à la Lyonnaise Troisième, capitale Tours. De leur côté, les Mauges et le Choletais passaient avec la cité des Pictons et la totalité de la province d'Aquitaine (privée des cités du sud de la Garonne, la Novempopulanie), au diocèse qui regroupait tous les territoires de la Gaule romaine situés au sud de la Loire et du cours supérieur du Rhône, d'abord appelé diocèse de Viennoise, capitale Vienne, comme l'indiquait son nom, puis, à l'époque des fils de Constantin (deuxième tiers du IV<sup>e</sup> s.) diocèse d'Aquitaine, capitale Bordeaux. On sait que cette division de la Gaule romaine en deux unités, Nord et Midi, a eu des résonances sur l'histoire de la France au moins pendant tout le Moyen Âge (opposition des pays de langue d'oïl et de langue d'oc, des tuiles plates et de tuiles rondes etc.). Il est notable de constater qu'elle traversait l'Anjou. La fusion des deux cités des Aulerques Cénomans et des Aulerques Diablintes au nord, entre la rédaction de la *Notitia Galliarum* et la formation du diocèse du Mans dans les premières décennies du V<sup>e</sup> s. (Bocquet, Naveau 2004, p. 181 ; Naveau 2004, p. 438), n'eut aucune répercussion sur la cité des Andicaves.

## 8. LA CIVITAS ANDECAVORVM DANS L'ANTIQUITÉ TARDIVE



### 8.1 Une occupation partielle hors l'enceinte

Bien entendu l'édification du *castrum* correspond à un rétrécissement de la zone d'habitation, au regroupement de la population à l'intérieur des murs et à l'abandon d'une grande partie des secteurs extérieurs où, comme en témoignent les éléments architecturaux ou monumentaux retrouvés en remploi dans les fondations de l'enceinte, de nombreux matériaux de construction ont été récupérés. Un peu partout les bâtiments en dur tombent progressivement en ruine au cours du IV<sup>e</sup> s. Il ne faudrait cependant pas généraliser la désertion immédiate des quartiers hors les remparts : le site thermal de la place de la République est toujours en fonctionnement, au moins pendant la première moitié du IV<sup>e</sup> s., parmi une succession de petites constructions à usage commercial ou artisanales datées archéologiquement des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s. ; le mobilier et les foyers domestiques découverts lors des fouilles des années 1999-2001 ont montré que les bâtiments du quartier du musée des Beaux-Arts, notamment la *domus* à jardin d'agrément du I<sup>er</sup> s., avaient été occupés, de façon intermittente et partielle, il est vrai, pendant tout le IV<sup>e</sup> s. (Chevet, Mortreau 2010, p. 149) ; à Saint-Martin aussi un habitat précaire est édifié dans des ruines au début du IV<sup>e</sup> s. Ailleurs d'anciens édifices connaissent une nouvelle forme d'occupation : dès la fin du III<sup>e</sup> s., un petit habitat s'installe dans les anciens thermes de la rue Delaâge et, au nord de la place du Ralliement, est construit au début du IV<sup>e</sup> s. un petit balnéaire privé avec des matériaux de remploi. L'arrivée de sépultures (inhumations orientées à l'est selon le rite chrétien) au cours du IV<sup>e</sup> s. rue Delaâge, place Kennedy, à la maison du Tourisme, et quartier République indique toutefois le moment de l'abandon définitif de ces quartiers.

### 8.2 Des troupes à Angers ?

L'armée romaine du Haut-Empire se caractérisait à la fois par sa grande valeur technique due à sa tactique, sa discipline et un recrutement de qualité, mais aussi par la faiblesse numérique de ses effectifs (300 à 450 000 hommes pour défendre l'ensemble du Bassin méditerranéen) très vite regroupés dans des camps répartis le long du *limes*. La répression en 21 par les *urbaniciani* de Lyon sous les ordres du légat propréteur Acilius Auiola de l'insurrection des Andicaves et par des légionnaires de Germanie inférieure de celle des Turons (Tacite, *Annales*, III, 41) prouve l'absence de troupes romaines dans les cités du Centre Ouest de la Gaule à l'époque et explique l'occupation probablement consécutive à cet épisode du camp légionnaire d'Aulnay-de-Saintonge par des détachements des légions *II Augusta* et *XIV Gemina* qui ne semble pas s'être prolongée au delà des années 30 (Tronche 1996, p. 177-188). Dès les premiers siècles de notre ère, elle dut donc faire appel à des auxiliaires recrutés chez les habitants de l'Empire. À ce titre, des Andicaves ont pu individuellement s'enrôler, comme Argiotalus, fils de Smertulitanus, le Namnète de l'inscription *CIL XIII 6230* engagé comme cavalier auxiliaire dans *l'ala Indiana*, décédé durant son service et enseveli à Worms et, s'ils avaient plus de chance que lui, revenir ensuite au terme de leur contrat dans leur patrie mais le texte de l'inscription *CIL XIII 3088* mentionnant un centurion est malheureusement trop mal conservé pour pouvoir être exploité. Des vétérans originaires d'autres cités ont pu venir s'établir à *Iuliomagus* comme c'est peut-être le cas du dédicant de l'autel à Mars Loucetius *CIL XIII 3087* (Molin 2006). Il est toutefois notable qu'à ce jour la cité des Andicaves n'a donné son nom à aucune cohorte ni aile d'auxiliaires (Tassaux 1996, p. 153-159). Si la découverte dispersée de *militaria* à Angers dans des couches archéologiques des trois premiers siècles (clous de chaussures, fers de lance, fragments de cuirasse, boucles de ceinturon, éléments de harnachement) est bien attestée (Mortreau 2008a), elle ne doit pas être surinterprétée :

il n'y a ce jour nulle preuve de garnison à *Iuliomagus* sous le Haut-Empire et comme dans les autres chefs-lieux de cités gallo-romains la présence de soldats peut avoir eu de multiples explications temporaires civiles ou militaires (Reddé 2009). La plus grande prudence s'impose donc (Reddé 2015).

Dès le siècle suivant, l'armée romaine fit appel de façon de plus en plus importante à des contingents barbares de *numeri* parfois très peu romanisés et de moins en moins bien encadrés, substituant alors à une stratégie de défense des frontières la présence des principales forces de bataille à l'intérieur des territoires et suppléant la qualité par la quantité. Les fouilles de la nécropole de la gare Saint-Laud à Angers située à la lisière de l'agglomération du Haut-Empire, outre l'histoire du site et les différentes phases d'occupation de cette nécropole, ont révélé la présence à *Iuliomagus*, fin IV<sup>e</sup> s. ou début V<sup>e</sup> s., de contingents fédérés de Germains orientaux, plus précisément de Goths originaires de Crimée, chargés par l'administration romaine de l'époque de protéger la zone du confluent de la Loire et de la Maine, identifiables notamment dans le mobilier des tombes à un type de fibule bien particulier, dit de Tcherniakov, du nom d'une civilisation du sud-est de l'Europe du III<sup>e</sup> s. au V<sup>e</sup> s. de notre ère. Cette période correspond à l'arrivée massive des Goths aussi bien dans les unités régulières que dans les autres formations de l'armée romaine. Peut-on établir un rapprochement avec les préfetures des Sarmates mentionnées en Gaule pour par la *Notitia dignitatum utriusque Imperii* qui à l'extrême fin du IV<sup>e</sup> s. ou au début du V<sup>e</sup> s., donc à la même époque, dresse en latin, non sans incohérences et anachronismes, un catalogue hiérarchisé des fonctions publiques des deux parties, occidentale et orientale de l'Empire romain, donnant la liste de tous les fonctionnaires civils, militaires et financiers, mais aussi des corps de troupes, des ateliers et des manufactures d'État ? Le chapitre Occ. XLII Seeck 1876, p. 219 en localise cinq : chez les Pictaves, sur le territoire des *Parisii*, à la frontière entre les Rèmes et les Ambiens, chez les Ségusiaves et chez les Lingons, mais la liste est incomplète, une sixième au moins étant attribuée à une cité dont le nom commence par A. Dans le texte conservé la *Notitia* ne mentionne jamais les Andicaves en dehors de la liste des huit cités de la Lyonnaise Troisième de la *Notitia Galliarum* (Seeck 1876, p. 264).

### 8.3 La christianisation

La christianisation de l'intérieur de la Gaule a été beaucoup plus tardive et lente que ne le prétendent les récits hagiographiques rédigés au Moyen Âge avec l'intention d'exalter l'antiquité et la vénérabilité d'une ville ou d'un lieu de culte. Pour la Touraine, Sulpice Sévère, dont on souligne désormais les qualités d'historien, et qui a écrit dès la mort de saint Martin dans les dernières années du IV<sup>e</sup> s. une biographie de celui-ci, a noté qu'« avant Martin, fort peu de gens et même presque personne n'avait reçu dans ces pays le nom du Christ » (*Vie de Saint Martin*, 13, 9). Bien que Grégoire de Tours, à la fin du VI<sup>e</sup> s., date de la première année du règne de Dèce (249/250) l'arrivée du premier évêque de cette ville, Gatien (*Histoire des Francs*, I, 30 ; X, 31), la seule Église de l'Ouest de la Gaule représentée au concile d'Arles de 314 est celle de Rouen (*Conciles gaulois du IV<sup>e</sup> s.*, p. 60, Gaudemet 1977 ; Pietri et Pietri 1995, p. 833 et pl. 5), et le siège de Tours n'est historiquement attesté qu'à partir de 337/338 avec Litorius, le prédécesseur de Martin, et celui de Poitiers que vers 350, avec Hilaire. Il est donc certain que pour le Val de Loire la période de Martin, seconde moitié du IV<sup>e</sup> s., correspond à une réelle diffusion en profondeur du christianisme qui, malgré les constitutions impériales interdisant la pratique du paganisme, se heurtait dans les campagnes gauloises, ligériennes en particulier, au poids des traditions culturelles

locales. Martin établit dans son diocèse six Églises rurales citées par Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, X, 31, mais sa forte personnalité lui a permis d'accroître l'avance de son diocèse sur les évêques voisins dans la conversion des *pagani*, à la fois « paysans » et « païens » (Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, 15, 4).

Le cas de l'Anjou semble vérifier une progression de la christianisation vers l'ouest, qui, comme celle de la romanisation suggérée par M. Provost quelques siècles plus tôt, aurait descendu le cours de la Loire et serait donc antérieure et plus importante en amont. À Angers les deux sarcophages de plomb ornés de symboles chrétiens mis au jour au milieu du XIX<sup>e</sup> s. par les fouilles de Godard-Faultrier à la nécropole de la gare Saint-Laud, l'un d'eux pouvant être daté du premier tiers du IV<sup>e</sup> s. par une monnaie de Constantin de 307/308, n'apportent guère de certitudes. En revanche il paraît difficile de remettre en question l'historicité du passage de Sulpice Sévère (*Vie de Saint Martin*, 9, 4 ; 7) sur la présence des évêques des villes voisines, qui était de règle, à l'élection de Martin au siège épiscopal de Tours en 371, et l'on peut évidemment penser à celui de la cité des Andicaves même si celle-ci n'est pas explicitement mentionnée. L'opinion communément admise est de faire coïncider l'apparition de l'épiscopat à Angers avec cet épisode, les plus anciens catalogues des évêques angevins (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.) faisant du Defensor du texte de Sulpice Sévère le premier d'entre eux (Duchesne 1910, p. 347-348). Toutefois outre le fait que ce nom, plus qu'un idionyme, semble être une figure littéraire destinée à mettre en lumière le caractère surnaturel de l'élection de Martin, aucun autre document ne l'associe à l'église des Andicaves. Avant de devenir un évêché dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> s., Angers a pu être une paroisse presbytérale relevant de l'Église épiscopale de Tours, comme Orléans de Chartres (Griffe 1964<sup>2</sup>, p.129, 183, 412). Maurille n'étant lui aussi connu que par des catalogues angevins postérieurs de plusieurs siècles, la première date certaine est celle du 4/10/453 conservée par les actes d'un concile tenu à Angers par une Église déjà assez organisée pour en réunir un afin de procéder à l'ordination de son nouvel évêque, Thalasius (Thalaize), qui est donc le plus ancien connu par des sources contemporaines (*Concilium Andegavense a. 453*, CCL, 148, p. 137-138).

C'est entre-temps qu'intervient l'abandon et la destruction volontaire du *mithraeum*, datés par la présence de monnaies émises entre 388 et 402 dans la couche concernée et marqués par des traces d'incendie sur les parties du sol visibles et sur les maçonneries, le martèlement des statues, la dispersion des fragments et la récupération d'une partie des matériaux (Molin, Brodeur, Mortreau 2015, p. 421). Cet épisode coïncide avec l'interdiction par l'empereur Théodose des cultes traditionnels dans l'ensemble de l'empire, probablement au terme d'une période de cohabitation plus ou moins pacifique à Angers entre les deux communautés mithriaque et chrétienne, caractéristique des transformations religieuses dans la région au IV<sup>e</sup> s. (Aubin, Monteil, Eloy-Épailly, Le Gaillard 2014). C'est également de la même époque que date la destruction violente du sanctuaire de Villier à Chênehutte-les-Tuffeaux (Provost 1988, p. 56).

Les édifices religieux chrétiens ne sont attestés, par l'archéologie comme d'après les textes, que dans le courant du V<sup>e</sup> s. La *domus ecclesiae* incendiée en 469/470 lors de la libération par le roi des Francs Saliens, Childéric, le père de Clovis, d'Angers tenue par Odoacre et une troupe de ces Saxons (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 18), qui après avoir chassé les Bretons de la grande île, s'adonnaient à la piraterie au large des côtes de l'Atlantique et étaient craints pour leur cruauté (Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VIII, 6, 13-15), comprenait à la fois l'église et la demeure épiscopales que l'on s'entend aujourd'hui à localiser déjà à l'emplacement actuel de la cathédrale et de

l'évêché. La basilique Saint-Pierre, place du Ralliement, donc *extra muros*, existait au milieu de tombes dont les plus anciennes remontent à la fin du IV<sup>e</sup> s., et qui sont à l'origine de la vaste nécropole chrétienne suburbaine du Haut Moyen Âge s'étendant de la place du Ralliement à l'abbaye Saint-Aubin. Enfin une petite église quadrangulaire du V<sup>e</sup> ou du VI<sup>e</sup> s. a été repérée par les archéologues sous l'ancienne collégiale Saint-Martin au-dessus des niveaux romains (Pietri, Biarne 1987).

#### 8.4 Une grande transformation du réseau des agglomérations aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> s.

Au début du V<sup>e</sup> s. toute la Gaule de l'Ouest connaît des troubles violents dûs à la fois aux invasions germaniques et à l'usurpation de Constantin III (Chastagnol 1976). Il s'ensuit l'accélération d'un phénomène de désertion de près des deux tiers des agglomérations habitées sous le Haut-Empire (**fig. 14**), probablement amorcé dès les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s. mais qui devait se poursuivre au cours des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> s. Si l'établissement des Marillières, à Beaufort-en-Vallée, qui n'est occupé que jusqu'au III<sup>e</sup> s. semble relayé par celui, voisin, de Saint-Pierre-du-Lac et si l'abandon à partir du IV<sup>e</sup> s., de l'important *uicus* de Sainte-Gemmes-sur-Loire, avec son sanctuaire, ses thermes et son théâtre, peut s'expliquer par sa proximité du chef-lieu lui-même en phase de contraction, on observe la disparition de celui de Benais, en Indre-et-Loire, et de celui, encore moins documenté, des Châtres, à Chavagnes-les-Eaux. Se sont maintenus en revanche, parfois au prix d'une réduction de leur superficie, les bourgs déjà occupés avant la conquête (Andard, Chênehutte), ou situés sur des axes de communication antérieurs comme la voie *Iuliomagus-Condote* (Châtellais), ou sur la Loire même (Gennes), comme si pour la pérennisation l'ancienneté primait sur l'importance (Monteil 2017). Il faut toutefois aussi noter qu'inversement les sources littéraires de l'époque mentionnent sur le territoire andicave de nouveaux *uici* souvent confirmés par le mobilier des fouilles, sarcophages ou monnaies : tandis que Grégoire de Tours, *Des vertus de saint Martin*, 3, 7, évoque un *Cracatonnus uicus* que l'on situe désormais au lieu-dit Craon sur la commune de Villevêque (Monteil 2017, p. 29), à Chalonnes-sur-Loire, à la frontière avec les Pictons, Maurille aurait fondé le *uicus Calonna* et construit une église à l'emplacement d'un *fanum* païen avant de devenir évêque d'Angers en 423, selon la *Ve de saint Maurille*, 72, 2, rédigée par son successeur Maimbeuf vers 619-620, texte qui cite également (§75) le *uicus Saponaria* à localiser sans doute à Savennières.

Pour conclure, l'histoire d'une cité de Lyonnaise d'importance moyenne comme celle des Andicaves, reflète bien les différentes phases connues pour l'ensemble du centre de la Gaule à l'époque romaine : le processus de romanisation volontariste imposé à la fois par les circonstances politiques et la présence du très ancien axe de circulation que constituait la Loire, dont l'importance avait déjà été soulignée par Strabon, se traduit autant par le modelage du chef-lieu, des espaces et des paysages, que par la municipalisation et l'arrivée de petits fonctionnaires d'origine orientale important leurs dévotions. Le principal apport de ces trente dernières années est la certitude maintenant acquise de l'installation à l'époque augustéenne de la capitale de la cité gallo-romaine sur le site même du principal oppidum des Andes. Les bienfaits de la *pax Romana* se firent sentir jusqu'à ce que les raids puis les invasions germaniques de la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. s'accompagnent des mêmes conséquences que dans les autres cités de l'Ouest de la Gaule : baisse de la démographie, contraction du chef-lieu à l'intérieur d'une enceinte rapidement construite au prix de la destruction de la parure

monumentale et des nécropoles des temps antérieurs, restructuration du réseau des agglomérations au moment où les campagnes sont christianisées.

## RÉFÉRENCES DES ILLUSTRATIONS (en gras dans le texte)

- Fig. 1 : *protomé* de griffon d'origine grecque ou italo-étrusque daté de la fin du VII<sup>e</sup> s. av. J.-C., musée d'Angers inv. MA 5 R 444 (Lesseur 2006, p. 18, fig. 4).
- Fig. 2 : monnaie de bronze ornée au droit d'une tête d'homme à gauche accompagnée de la légende CIANTOS et au revers d'un quadrupède à gauche aux cornes recourbées vers l'arrière sous la légende SLAMB (*RIG IV*, 1998, 325, p. 493-494).
- Fig. 3 : monnaie de bronze ornée au droit d'une tête casquée à droite entourée de la légende ANDICAAA (*RIG IV*, 1998, 24, p. 77).
- Fig. 4 : trame viaire du Haut-Empire et éléments de topographie urbaine (Chevet et Pithon 2015, p. 106, fig. 10).
- Fig. 5 : bloc mouluré mentionnant un *compitum*, I<sup>er</sup> s. apr. J.-C., musée d'Angers, inv. D. 1975. 1.1 (Maligorne 2007, p. 68, fig. 6).
- Fig. 6 : dédicace à Mars Loucetius Auguste, musée d'Angers, inv. MA GF 1 (Molin 2006, p. 380).
- Fig. 7 : dédicace de Pylades à Mithra, *mithraeum* d'Angers, dernier quart du II<sup>e</sup> s., Inrap Grand Ouest, inv. 49007052 (Molin, Brodeur, Mortreau 2015, p. 423, fig. 6).
- Fig. 8 : limites de la cité des Andicaves à l'époque romaine (Dain 1968, p. 182).
- Fig. 9 : réseau urbain des huit cités de l'ouest de la province de Lyonnaise, fin du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (Monteil 2017, p. 16).
- Fig. 10 : gobelet sphérique type Déchelette 72 portant la dédicace d'un Ambien à Mithra, atelier de Lezoux, *mithraeum* d'Angers, dernier quart du II<sup>e</sup> ou début du III<sup>e</sup> s., Inrap Grand Ouest, inv. 49007052 (Molin, Brodeur, Mortreau 2015, p. 425, fig. 8).
- Fig. 11 : épitaphe de Claudius Senex, Andicave, Lyon, II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., musée d'Angers, inv. D 2007.1.1 (Cauneau 2016, p. 21, fig. 14).
- Fig. 12 : stèle funéraire de l'épouse de Titus Flavius Asiaticus, dernier quart du I<sup>er</sup> s., musée d'Angers, inv. MA 3 R 39 (Mortreau 2016, p. 13, fig. 9).
- Fig. 13 : plan de la ville d'Angers au Bas-Empire (Chevet et Comte 2010, p. 30, fig. 16).
- Fig. 14 : réseau urbain des huit cités de l'ouest de la province de Lyonnaise, seconde moitié du V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Monteil 2017, p. 17).

## BIBLIOGRAPHIE

### Abréviations

AE : *L'Année épigraphique*

CCL : Corpus Christianorum, series Latina

Inrap : Institut national de recherches archéologiques préventives

RIG : *Recueil des inscriptions gauloises*

SFECAG : Société française d'étude de la céramique antique en Gaule

## Bibliographie générale

- Amandry M., Aubin G. 2002 : Le trésor d'*aurei* augustéens de la Gaumont Saint-Martin à Angers (Maine-et-Loire), 1991, *Trésors monétaires*, 20, p. 43-56 et pl. XVIII-XIX.
- Aubin G., Barrandon J.-N. 1995 : Une série monétaire en or d'origine vendéenne, *Études celtiques*, 31, p. 77-87.
- Aubin G., Hiernard J. 2002 : Aux origines des monnayages armoricains : les quarts de statère d'or dits "au pontife forgeron", *Revue de numismatique*, p. 15-36 et pl. I-III.
- Aubin G., Monteil M., Eloy-Épailly L., Le Gaillard L. *et al.*, 2014 : Sanctuaires et pratiques religieuses du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. dans l'ouest de la province de Lyonnaise et de ses marges, in Van Andringa W. (dir.), *La fin des dieux. Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Gallia, 71-1, p. 219-248.
- Baratte F. 1981, *Le trésor d'argenterie gallo-romain de Notre-Dame-d'Allençon (Maine-et-Loire)*, (coll. Suppl. à Gallia, XL), 1981.
- Bérard 2006 : F. Bérard, Mars *Mullo* : un Mars des cités occidentales de la province de Lyonnaise, in Brouquier-Reddé V., Bertrand E., Chardenoux M.-B., Gruel K., L'Huillier M.-C. (éd.), *Mars en Occident. Actes du colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe). Les sanctuaires de Mars en Occident »*, Le Mans, 4-6/6/2003, Rennes, p. 17-29.
- Berthaud G. (dir.) 2000 : *Mazières-en-Mauges gallo-romain (Maine-et-Loire). Un quartier à vocation artisanale et domestique*, Angers.
- Bocquet A., Naveau J. 2004 : Jublains (Mayenne), capitale d'une cité éphémère, in Ferdière A. (dir.), *Capitales éphémères. Actes du colloque*, Tours, 6-8/3/2003, (coll. Suppl. à la *Revue archéologique du centre de la France*, 25), Tours, p. 173-182.
- Bouvet J.-Ph., Brodeur J., Mortreau M., Siraudeau J. 2003 : Un *oppidum* au château d'Angers (Maine-et-Loire), in Mandy B. et Saulce A de (dir.), *Les marges de l'Armorique à l'âge de fer*, Actes du XXII<sup>e</sup> colloque de l'AEFEAF, Nantes, 13-16/5/1999, (coll. Suppl. à la *Revue archéologique de l'Ouest*, X), Rennes, 2003, p. 173-187.
- Brodeur J. (dir.) 2014 : *Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Angers, Clinique Saint-Louis, I- Description et synthèse*, Rapport final d'opération, Cesson-Sévigné, Inrap Grand-Ouest.
- Cauneau J.-M. 2016 : Stèle funéraire de Claudius Senex, in *Gravé dans le marbre. Inscriptions et graffiti romains*, Angers, musée des Beaux-Arts, p. 20-21.
- Chastagnol A. 1976 : *La fin du monde antique. De Stilicon à Justinien (V<sup>e</sup> et début du VI<sup>e</sup> s.)*, Paris.
- Chastagnol A. 1980 : L'organisation du culte impérial dans la cité à la lumière des inscriptions de Rennes, in Rouanet-Liesenfelt A.-M., *La civilisation des Riedones*, (coll. Suppl. à *Archéologie en Bretagne*, 2), Brest, p. 187-199.
- Chevet P., Comte F. 2010 : P. Chevet et F. Comte, Introduction, in Chevet P. (dir.), *Un quartier d'Angers de la fin de l'âge du Fer à la fin du Moyen Âge. Les fouilles du musée des Beaux-Arts (1999-2001)*, Rennes, p. 15-34.
- Chevet P., Mortreau M. 2010 : P. Chevet et M. Mortreau, La désertion progressive d'un quartier *extra-muros* de la fin du III<sup>e</sup> s. au début du VII<sup>e</sup> s., in Chevet P. (dir.), *Un quartier d'Angers de la fin de l'âge du Fer à la fin du Moyen Âge. Les fouilles du musée des Beaux-Arts (1999-2001)*, Rennes, p. 145-164.
- Chevet P., Mortreau M., Pithon M. 2010 : Un site au cœur de la ville (de Tibère à la fin du III<sup>e</sup> s.), in Chevet P. (dir.), *Un quartier d'Angers de la fin de l'âge du Fer à la fin du*

- Moyen Âge. *Les fouilles du musée des Beaux-Arts (1999-2001)*, Rennes, 2010, p. 65-144.
- Chevet P., Pithon M. 2015 : Angers/*Iuliomagus*, cité des Andécaves et Le Mans/*Vindinum*, cité des Cénomans. Deux capitales, deux modes de développement urbain, in Van Andringa W. (dir.), *La naissance des capitales de cités en Gaule chevelue, Gallia*, 72-1, p. 97-116.
- Colin A. 1998 : *Chronologie des oppida de la Gaule non méditerranéenne*, Documents d'archéologie française, 71, Paris.
- Collin G. 1995 : Les Andes ont-ils émis des monnaies au nom de leur cité ?, *Bull. Soc. Ét. Sci. Anjou*, 15, p. 145-156.
- Comte F., Siraudeau J. 1990 : *Angers*, Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France, Tours.
- Dain Ph. 1968 : Les frontières de la cité des Andes, *Annales de Bretagne*, 75-1, p. 175-201.
- Dain Ph. 1971 : Le monnayage d'or des Andecavi, *REA*, 73, 1971, p. 80-123.
- Delamarre X. 2003 : *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris, 2003<sup>2</sup>.
- Delamarre X. 2012 : *Noms de lieux de l'Europe ancienne*, Paris 2012.
- Duchesne L. 1910 : *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, II- L'Aquitaine et les Lyonnaises*, Paris, 1910<sup>2</sup>, p. 347-360.
- Frébutte C. 1991 : Le monnayage d'or celtique aux aigrettes attribué erronément aux Andes, *Revue belge de numismatique*, 137, p. 47-63.
- Goudineau C. : *César et la Gaule*, Paris, Errance, s. d.
- Griffe É. 1964 : *La Gaule chrétienne à l'époque romaine, I- Des origines chrétiennes à la fin du IV<sup>e</sup> s.*, Paris.
- Henry B.-M. 1978 : *L'Anjou dans les textes anciens. Mille ans d'histoire celtique et gallo-romaine*, Cholet, 1978.
- Hiernard J. 1982 : *Corbilo* et la route de l'étain, *BSAO*, 4<sup>e</sup> série, 16-3, p. 497-584, pl. I-VI.
- Lesieur C. (dir.) 2006 : *Guide de visite du parcours Histoire d'Angers*, Musée des Beaux-Arts d'Angers.
- Malignorne Y. 2006 : *L'architecture romaine dans l'Ouest de la Gaule*, Rennes, 2006.
- Malignorne Y. 2007 : Sanctuaires et structures vicinales dans deux chefs-lieux de cités de l'Ouest de la Gaule (à propos de quatre inscriptions de Nantes et Angers), *Aremorica*, 1, p. 55-71.
- Meuret J.-C. 1993 : *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen-Âge)*, *La Mayenne : archéologie, histoire*, supplément 4, Laval, 1993.
- Molin M. 1997 : À la poursuite des Andes, dans É. Foulon (éd.), *Mélanges Georges Cesbron*, Angers, p. 63-65.
- Molin M. 2006 : Sur un mystérieux dévot de Mars Loucetius à Angers/*Iuliomagus*, dans Ph. Haudrère (dir.), *Pour une histoire sociale des villes. Mélanges offerts à J. Maillard*, Rennes, p. 373-380.
- Molin M., Brodeur J., Mortreau M. 2015 : Les inscriptions du *mithraeum* d'Angers/*Iuliomagus*, *Gallia*, 72-2, p. 417-433.
- Monteil M. 2017 : Les agglomérations de la province de Lyonnaise Troisième (Bretagne et Pays de la Loire). Entre abandon, perdurance et nouvelles créations (III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), in Monteil M. (dir.), *Agglomérations, vici et castra du Nord de la Gaule entre Antiquité tardive et débuts du haut Moyen Âge*, *Gallia*, 74-1, p. 15-37.

- Monteil M., Le Boulanger F., Le Cloirec G., Leroux G., Meuret J.-C. 2016 : *Sipia* (Visseiche, Ille-et-Vilaine) : une probable station routière sur la voie Rennes-Angers, in *Stations routières en Gaule romaine : architecture, équipements et fonctions, Gallia*, 73-1, p. 179-187.
- Mortreau M. 2001 : Catalogue provisoire du mobilier recueilli dans les tombes de la nécropole de la gare Saint-Laud (49.007.055.AH), in Brodeur J., *Angers, gare Saint-Laud : fouille de l'entrepôt SERNAM , II- Étude archéologique, synthèse*, DFS de fouille et sauvetage programmé, Angers, Afan, SRA Pays de la Loire, p. 51-69.
- Mortreau M. 2008a : Indices de la présence de militaires romains à Angers/*Iuliomagus* (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.– III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 12, numéro spécial *L'Anjou militaire*, p. 9-39.
- Mortreau M. 2008b : Les dépôts céramiques claudio-néroniens issus des fossés d'enclos du sanctuaire gallo-romain "Chemin des Halles/Les Tardivières" à Tiercé (Maine-et-Loire), in Rivet L. (dir.), *Les productions céramiques en Hispanie tarraconnaise. Actes du congrès de la SFECAG, Escala-Empúries, 1-4/5/2008*, Marseille, p. 381-400.
- Mortreau M. 2016 : Stèle funéraire de l'épouse de Titus Llavivus Asiaticus, in *Gravé dans le marbre. Inscriptions et graffiti romains*, Angers, musée des Beaux-Arts, p. 12-13.
- Naveau J. 2004 : Jublains / *Noviodunum* (Mayenne), in Ferdière A. (dir.), *Capitales éphémères. Actes du colloque, Tours, 6-8/3/2003*, (coll. Suppl. à la *Revue archéologique du centre de la France*, 25), Tours, p. 435-438.
- Pietri L., Biarne J. 1987 : *Province ecclésiastique de Tours (Lugdunensis Tertia) in* Gauthier N., Picard J.-Ch. (dir.), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> s. t.V*, Paris, p. 67-81.
- Pietri Ch., Pietri L. (dir.) 1995 : *Histoire du christianisme. II- Naissance d'une chrétienté (250-430)*, Paris.
- Pithon M. (dir.) 2012 : *Angers, 12 rue des Filles-Dieu : une fenêtre sur la stratigraphie de la ville antique*, Inrap Grand-Ouest, 2012.
- Provost M. 1978 : *Angers gallo-romain. Naissance d'une cité*, Angers.
- Provost M. 1981 : Recherches sur les limites de la cité des Andes, in *Frontières en Gaule. Actes du colloque, Caesarodunum*, 16, p. 180-193.
- Provost M. 1988 : *Le Maine-et-Loire*, Paris, AIBL, (coll. CAG, 49).
- Provost M. 1993 : *Le Val de Loire dans l'Antiquité*, (coll. Suppl. à *Gallia*, 52), Paris, 1993.
- Reddé M. 2009 : Militaires romains en Gaule civile , *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 20, p. 173-183.
- Reddé M. 2015 : Les capitales des cités gauloises, *simulacra Romae ?*, in Van Andringa W. (dir.), *La naissance des capitales de cités en Gaule chevelue, Gallia*, 72-1, p. 1-17.
- Santrot J., Meuret J.-C. (dir.) 1999 : *Nos ancêtres les Gaulois aux marges de l'Armorique. Catalogue de l'exposition, Nantes, musée Dobrée, 9/5-19/9/1999*, Nantes..
- Siraudeau J. 1988 : *Amphores romaines des sites angevins et leur contexte archéologique*, Corpus des amphores découvertes dans l'Ouest de la France, 2, Bouchemaine.
- Tarpin M. 2002 : *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Collection de l'École française de Rome, 299), Rome.
- Tassaux D., Tassaux F. 1996 : Les soldats gaulois dans l'armée romaine, in Reddé M. (dir.), *L'armée romaine en Gaule*, Paris, p. 147-162.
- Tronche P. 1996 : Le camp d'Aulnay-de-Saintonge, in Reddé M. (dir.), *L'armée romaine en Gaule*, Paris, p. 177-188.



Van Andringa W. 2002 : *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I<sup>er</sup> s. – III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)*, Paris.

Van Andringa W. 2015 : Le cens, l'autel et la ville chef-lieu. Auguste et l'urbanisation des Trois Gaules, in Van Andringa W. (dir.), *La naissance des capitales de cités en Gaule chevelue*, *Gallia*, 72, 2015, 1, p. 19-33.